

2012

Avril



[LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

Résultats régionaux de l'enquête ES 2008-

Héberger :

adaptation du francique « *haribergôn* » composé de hari (armée) et bergan (protéger).

Dictionnaire historique de la langue française, A.Rey

Cette analyse a été réalisée pour la DRJSCS PACA par S. Bourgarel,

chargée d'études au CREAI PACA & Corse.

Avril 2012

TABLE DES MATIERES

Présentation	5
Contexte local : pauvreté et faiblesse du parc locatif	7
Des capacités d'accueil en hausse, proche des moyennes nationales	9
Un taux élevé de places dans le département des Bouches du Rhône	9
Des clientèles très différenciées selon la catégorie d'établissement et le sexe –hors urgence-	11
Hommes seuls en grande difficulté	11
Les femmes plus jeunes et moins marginalisées que les hommes	13
Des femmes plus souvent étrangères que les hommes	16
De rares revenus, pour de faibles qualifications	18
Les CHRS : plus de places pour une population jeune	20
Pour moitié des adultes isolés et pour un tiers des mineurs	24
Des difficultés anciennes à se loger	28
Les maisons relais ou pensions de famille : des petites unités spécialisées pour un public plus âgé	31
Des hommes plus âgés qu'ailleurs, issus d'un parcours en institutions	31
Les centres d'accueil mère- enfants, pour des femmes jeunes souvent étrangères	33
Accident de parcours?	33
CADA et CPH, des sites en sureffectifs dédiés aux étrangers	35
Un public de familles	35
Les 18-24 ans, souvent en rupture familiale	38
Les demandeurs d'asile, réfugiés statutaires et déboutés	40
En sortir	42
Des séjours moyens de huit mois et demi, variables selon la catégorie d'établissement, l'âge et le sexe ...	42
Un tiers des sortants accèdent à la location	42
Des sortants aussi démunis que les résidents	45
Hébergement d'urgence en CHRS : l'aboutissement d'une vie longtemps précaire ?	46
Une majorité sans logement depuis plus de six mois	46
Table des illustrations (figures et tableaux)	49

PRESENTATION

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) procède tous les quatre ans à une enquête exhaustive qui représente une des rares sources régulières sur les structures d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale. Cette enquête, dite « ES difficulté sociale » s'intéresse à l'activité des établissements et services pour personnes en difficulté sociale, au personnel en fonction et au profil des personnes accueillies : enfants et adolescents d'une part, adultes et familles d'autre part. Le public en difficulté est assez hétérogène : familles qui rencontrent des difficultés de logement, personnes sans-abri, personnes qui ont connu la prison ou la prostitution...

En 2008, la DRASS a géré cette enquête en région. Le champ de ce rapport se centre sur les seuls établissements accueillant des adultes en difficulté. La DRJSCS a confié l'exploitation de cette enquête au CREA Paca et Corse en 2011.

CHAMP ET LIMITES DE L'ENQUETE SOCIALE 2008

Plus précisément, le champ de ce travail englobe six grandes catégories d'établissement :

-Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillant des personnes ou familles ayant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder à leur autonomie. Ils sont financés au titre de l'aide sociale de l'Etat.

-Les établissements d'accueil mère-enfant (aussi appelés centres maternels), qui ont pour objectif d'aider femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de trois ans ayant besoin de soutien matériel comme psychologique. Ils sont financés par l'aide sociale à l'enfance des Conseils généraux.

-Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), qui assurent l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur dossier par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou par la Cour nationale du droit d'asile. Ces centres sont financés au titre de l'aide sociale de l'Etat.

-Les Centres provisoires d'hébergement (CPH) accueillant les réfugiés statutaires particulièrement vulnérables, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Comme les CADA, les CPH sont financés au titre de l'aide sociale de l'Etat.

-Les maisons-relais, appelées depuis 2011 pensions de famille, qui hébergent dans un cadre semi-collectif des personnes à faibles ressources, très isolées voire exclues, et dont l'accès à un logement autonome n'est pas réalisable à court terme. Les maisons relais sont subventionnées par l'Etat, car elles relèvent du logement adapté.

-Les autres centres d'accueil que sont les centres d'hébergement d'urgence (CHU) ou de stabilisation (CHS), les communautés Emmaüs, les centres pour toxicomanes, ainsi que les autres centres non conventionnés au titre de l'aide sociale de l'Etat.

Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) sert de base de sondage à cette enquête. Il est complété par des données de la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Il n'est exhaustif que pour les structures faisant l'objet d'une autorisation par la Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales.

L'analyse des données réalisée dans ce rapport englobe cependant tous les établissements classés comme CHRS. Toutes les places permanentes sont décomptées dans cette enquête, qu'elles soient financées par dotation globale de fonctionnement ou par l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Ce qui explique que les totaux de places des CHRS soient supérieurs à ceux parfois diffusés, qui souvent ne comprennent que les places en dotation globale de fonctionnement¹.

L'exploitation faite dans ce document de l'enquête ES ne prend pas en compte les organismes ALT, ni les autres résidences sociales.

La DRJSCS de la région PACA a souhaité voir réaliser une exploitation de cette enquête au niveau régional des structures d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale. L'analyse commandée par la Direction Régionale est centrée, à sa demande, sur l'identification des publics au regard des différents types de centres, en détaillant la durée des séjours et les âges des résidents, les motifs de sortie, et l'accès au logement lors de ces sorties. Un focus sur les 18-24 ans a été demandé, ainsi qu'un second sur les personnes demandeuses d'asile, déboutées ou réfugiées statutaires. Des données genrées ont été produites.

TAUX DE REPONSE A L'ENQUETE SOCIALE 2008 EN PACA

En PACA, 125 établissements pour adultes et familles en difficulté sociale ont été interrogés lors de l'enquête DREES ES 2008, au travers de la base FINISS. Parmi eux, 99 ont répondu à l'enquête (79% des établissements). Des redressements ont été réalisés par le service statistique de la DRJSCS PACA pour tenir compte des non-réponses. Sauf mention contraire, les données utilisées ici sont des données pondérées.

A l'exception des CADA, les taux de réponse des établissements régionaux sont inférieurs aux taux nationaux, avec des écarts fréquemment en deçà de 10 à 20 points du pourcentage moyen national.

CONTEXTE LOCAL : PAUVRETE ET FAIBLESSE DU PARC LOCATIF¹

La région PACA est caractérisée par des indicateurs soulignant la grande précarité dans laquelle vit une forte proportion de ses habitants : l'INSEE souligne un taux élevé de pauvreté au sein de la population (718 000 pauvres en PACA, dont la moitié vit avec moins de 880€ par mois). Cinq départements sur 6 en PACA font partie des 15 départements métropolitains les plus pauvres.

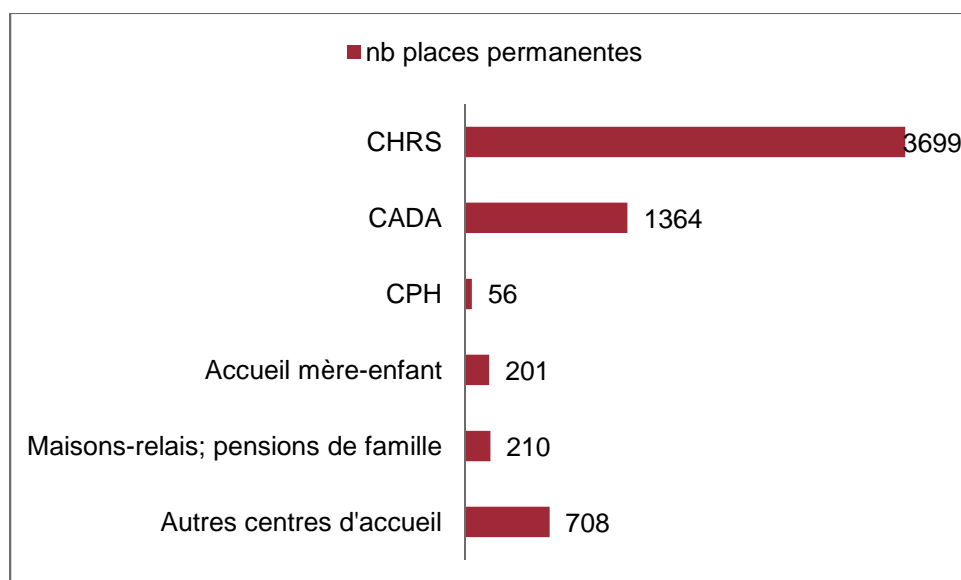
L'état du parc locatif conduit 39% des personnes pauvres à évoluer dans un logement trop petit, selon l'INSEE. Il semble aussi, d'après les diagnostics départementaux réalisés, que la région dispose d'un parc locatif sous dimensionné au regard du taux de pauvreté qu'on y observe. Le coût des loyers est élevé, comme l'est le prix du foncier. Le manque de logements sociaux favoriserait l'engorgement des établissements d'hébergement social.

¹ Les données de ce paragraphe sont issues de la synthèse régionale des PDAHI de la région PACA, réalisée en Juin 2010, DRJSCS, 31p.

DES CAPACITES D'ACCUEIL EN HAUSSE, PROCHE DES MOYENNES NATIONALES

Au total, en 2008, 6 238 places étaient offertes dans les 125 établissements, représentées figure 1. Les établissements les plus nombreux en PACA comme en France sont les CHRS, au nombre de 76 dans notre région d'après le fichier FINESS (ce chiffre comprend aussi quelques CHRS ne pratiquant pas l'hébergement). La région regroupe 11 maisons-relais ou pensions de famille, 18 CADA, 2 CPH et 7 centres d'accueil mère-enfant. On compte aussi 10 autres centres d'accueil du type centre d'hébergement d'urgence, communautés Emmaüs, ou centre pour toxicomanes,...

Figure 1 : Nombre de places permanentes selon la catégorie d'établissements en PACA



Source : ES 2008, exploitation CREAI PACA et Corse 2012

La taille moyenne d'un établissement en PACA est de 50 places, le plus grand en proposant 333.

UN TAUX ELEVE DE PLACES DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Le taux régional d'équipement toutes places confondues est quasi-équivalent à la moyenne française, autour de 14 places pour 10 000 personnes de moins de 60 ans. La région est un peu mieux dotée en places de CHRS (taux de 8,4 pour 10 000, quand la moyenne nationale est de 7 places), mais moins équipée en Centres mère-enfant (0,5 places en PACA pour 0,9 en France), en Maisons-relais ou pensions de famille, en CADA, en CPH (0,13 en PACA et 0,24 en France) et en « Autres centres d'accueil ».

Les Bouches du Rhône rassemblent 56% de l'offre totale de places d'hébergement, alors qu'ils rassemblent 40% de la population régionale. C'est aussi un département où les indicateurs concernant le RMI sont deux fois supérieurs aux chiffres nationaux. La polarisation des

établissements d'accueil pour adultes en difficulté sociale dans les grandes métropoles françaises est un phénomène connu et repéré en PACA comme en Ile de France, Rhône-Alpes ou dans le Nord-Pas de Calais.

Les CHRS et les CADA sont les seules catégories d'établissement à être représentées dans tous les départements (tableau 1). On compte même un CADA de 100 places dans les Alpes de Haute Provence, alors que ceux du Var ou du Vaucluse n'en offrent pas plus de 60 chacun.

Aucun centre d'accueil mère-enfant n'est repéré par FINESS dans les Hautes Alpes, le Var ou le Vaucluse, alors que les Maisons-relais ou pensions de famille, pourtant de création récente, sont présentes dans cinq départements sur six dans notre région.

Tableau 1 : répartition des places permanentes par département et catégorie d'établissement

places par département	04	05	06	13	83	84	total
CHRS	63	46	744	2129	485	232	3699
Autres centres d'accueil	0	0	146	480	0	82	708
CADA	100	50	346	758	60	50	1364
CPH	0	0	16	40	0	0	56
Accueil mère-enfant	8	0	55	138	0	0	201
Maisons-relais ; pension de famille	41	0	49	62	30	28	210
Total	212	96	1356	3607	575	392	6238

Source : DRJSCS, ES 2008, exploitation CREA PACA & Corse 2012

Les taux d'équipement varient fortement d'un département à l'autre (tableau 2). Les Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône ont les taux les plus élevés de la région pour les places en CHRS, respectivement 7,7 et 11,8 pour 10 000 adultes de moins de 60 ans.

En 2004, ce taux était équivalent dans les Bouches du Rhône, mais bien inférieur dans les Alpes Maritimes, où il atteignait 5 pour 10 000. Le taux régional en places de CHRS était en 2004 de 7,8 pour 10 000², il est passé en 2008 à 8,4.

² Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de la région PACA en 2004, InfoStat n°4, avril 2007, DRASS PACA, 4p.

Tableau 2 : Taux d'équipement départemental par catégories d'établissement

Taux pour 10 000	04	05	06	13	83	84	total	Taux nationaux d'après ES 2008
CHRS	4,4	3,8	7,7	11,8	5,4	4,7	8,4	7,0
Autres centres d'accueil	0,0	0,0	1,5	2,7	0,0	1,7	1,6	2,0
CADA	7,0	4,1	3,6	4,2	0,7	1,0	3,1	3,6
CPH	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,13	0,24
Accueil mère-enfant	0,6	0,0	0,6	0,8	0,0	0,0	0,5	0,9
Maisons-relais	2,9	0,0	0,5	0,3	0,3	0,6	0,5	0,8

Source : DRJSCS, ES 2008- INSEE, estimations localisées de population 2009, exploitation CREA PACA & Corse 2012

DES CLIENTELES TRES DIFFERENCIEES SELON LA CATEGORIE D'ETABLISSEMENT ET LE SEXE –HORS URGENCE-

4 780 personnes sont décrites dans cette partie. Les places d'urgence et leurs usagers sont décrits en fin de document, et ne font pas partie de ce chapitre.

HOMMES SEULS EN GRANDE DIFFICULTE

L'analyse qui suit inclue toutes les catégories d'établissement.

Les usagers des CHRS représentent 55% des résidents (hors places d'urgence) en centre d'hébergement pour personnes en difficulté sociale, plus nombreux que les usagers des CADA, qui forment eux presque 30% de la clientèle des établissements d'hébergement du champ de l'enquête (tableau 3).

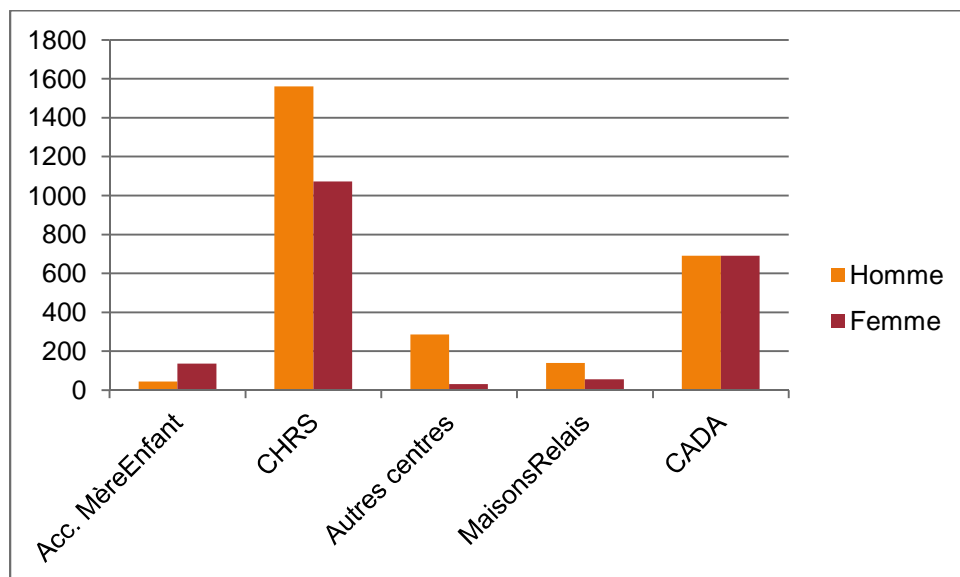
Tableau 3 : personnes hébergées selon la catégorie d'établissement

Catégorie d'établissement :	Effectif présent	%age
Accueil Mère-Enfant	181	3,79%
CHRS	2633	55,08%
Autres centres d'accueil	317	6,63%
Maison relais	195	4,08%
CPH	71	1,49%
CADA	1383	28,93%
Total	4780	100,00%

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

On compte 57,5% d'hommes dans les établissements d'hébergement sociaux de la région, quand ils ne sont que 54% dans l'enquête nationale³.

Figure 2 : répartition des effectifs masculin-féminin tous âges par catégorie d'établissement



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

Le nombre de femmes est équivalent à celui des hommes en CADA (figure 2) et CPH. Pour toutes les autres catégories d'établissement (en dehors des centres d'accueils mère-enfant), les hommes sont toujours en plus grand nombre que les femmes dans ces établissements pour personnes en difficulté sociale.

39% de la clientèle se présente sans famille à la porte des établissements d'hébergement, et un quart est accompagnée d'enfant(s). Les moins de 18 ans représentent en effet presque 35% des usagers (pour 31% dans les résultats nationaux). Parmi les moins de 18 ans, seulement 7 jeunes se sont présentés seuls dans un centre (non accompagnés par la famille), ainsi que 27 jeunes mères isolées

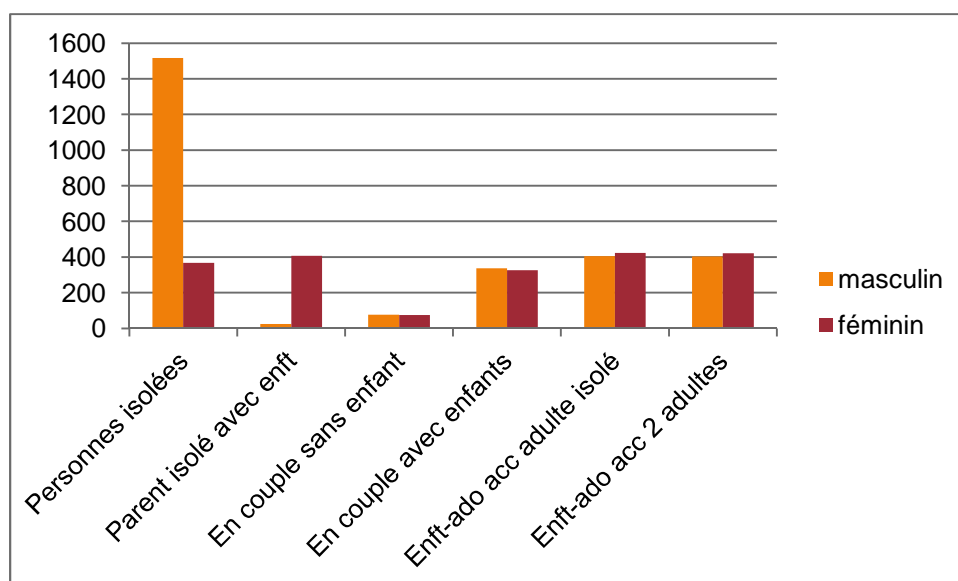
³ En population générale, les hommes représentent environ 48,5% de la population française, et les femmes 51,5%. Les hommes sont plus nombreux que les femmes jusqu'à 25 ans, où la part des femmes devient majoritaire. Cette inversion des proportions devient très marquée aux grands âges.

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

mineures. On compte aussi 3% de couples sans enfants. Globalement, les familles réunissent 61% des usagers, ce qui représente la même proportion que dans les résultats nationaux.

Une analyse par sexe (figure 3) montre que les personnes isolées sont essentiellement des hommes, et les parents isolés essentiellement des femmes.

Figure 3 : situation familiale selon le sexe, tous éta –hors urgence



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAL PACA & Corse

LES FEMMES PLUS JEUNES ET MOINS MARGINALISEES QUE LES HOMMES

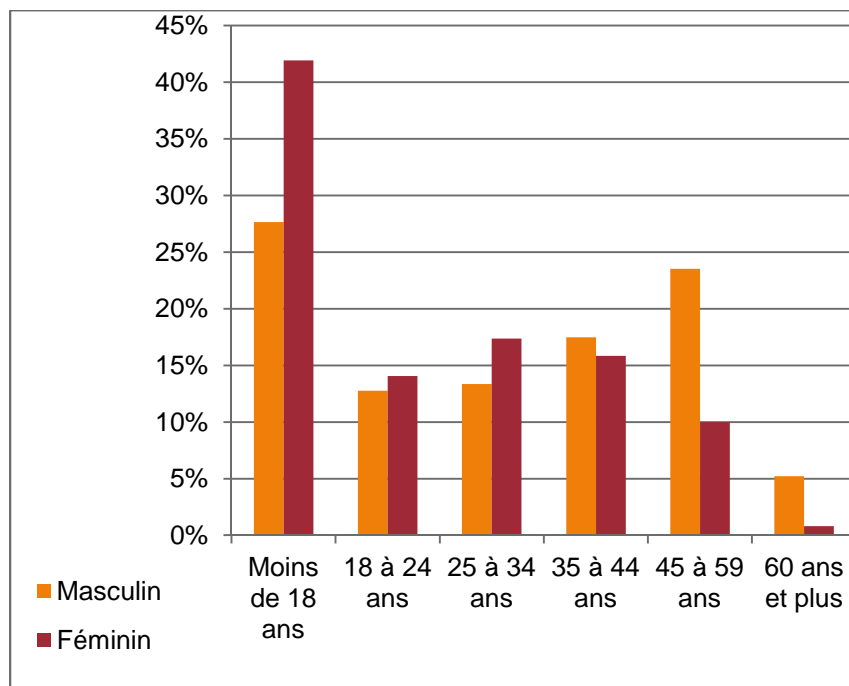
Plus d'un tiers des usagers a moins de 18 ans, et les 18-24 ans représentent 13% des personnes accueillies. Ainsi, 47% des personnes accueillies ont moins de 25 ans, alors qu'elles ne représentent en PACA que 29% de la population. On retrouve cette distorsion au niveau national.

La répartition par sexe montre que plus de 40% des effectifs féminins ont moins de 18 ans, tous établissements confondus.

On remarque que la part des femmes est plus élevée jusqu'à 34 ans (figure 4), après quoi les hommes deviennent plus présents dans les établissements, avec un pic marqué sur la tranche 45-59 ans. Les plus de 60 ans ne représentent que 3% des usagers, et sont presque seulement des hommes. On retrouve cette même proportion de personnes âgées dans les résultats nationaux.

Ces deux particularités sont en opposition avec ce qui s'observe en population générale, où les personnes de 60 ans et plus représentent jusqu'à 25% de la population en PACA, en majorité des femmes. Comme le souligne Thierry Mainaud⁴, si une partie de ces personnes âgées intègrent les maisons de retraite, on ne doit pas négliger l'impact sur l'espérance de vie d'une existence rude voire dangereuse. Le collectif associatif « Les morts dans la rue » avait recensé en 2006-2007 en France 145 décès de SDF, dont la moyenne d'âge était de 49 ans.

Figure 4 : Age selon le sexe, en %



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

Note de lecture : Sur 100 femmes-en rouge-, 41 ont moins de 18 ans (le total des %ages femmes=100). Sur 100 hommes-en orange-, 28% ont moins de 18 ans (rappel : la moyenne homme+ femme moins de 18 ans est de 33%).

60% des usagers sont hébergés par l'établissement depuis moins d'un an, 23% depuis un an mais moins de deux ans, et 12% depuis au moins deux ans et moins de quatre ans. Une cinquantaine d'individus (un peu plus de 1% de l'effectif) sont hébergés depuis 10 ans ou plus. On note peu d'écart selon le genre.

L'enquête ES 2008 comportait une nouvelle variable permettant de préciser le motif présidant à l'admission en CHRS, sous forme de libellé succinct, tel qu'il apparaît dans le tableau 4. Ces motifs d'admission sont souvent différents selon qu'on est femme ou homme⁵.

⁴ T. Mainaud, L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements, Etudes et résultats n°766, juin 2011 - DREES, 8p.

⁵ NB : le motif « sortir de la rue » semble à l'analyse englober à la fois des personnes vivant déjà dans la rue ainsi que d'autres, qui sont arrivées en établissement afin de ne pas dormir dans la rue.

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

Tableau 4 : motif d'admission tous établissements, selon le sexe

	Motif d'admission	Masculin	Féminin	Effectif total
Effectif	sortir de la rue	537	114	651
Pourcentage		19,4%	5,7%	
Effectif	sortie structure hébergement	399	223	622
Pourcentage		14,4%	11,0%	
Effectif	sortie service psychiatrique	74	23	97
Pourcentage		2,7%	1,1%	
Effectif	sortie prison	56	3	59
Pourcentage		2,0%	0,1%	
Effectif	sortie autre institution	111	32	143
Pourcentage		4,0%	1,6%	
Effectif	perte logement	203	184	387
Pourcentage		7,3%	9,1%	
Effectif	violence conjugale	84	195	279
Pourcentage		3,0%	9,7%	
Effectif	rupture conjugale	79	81	160
Pourcentage		2,9%	4,0%	
Effectif	rupture familiale	177	137	314
Pourcentage		6,4%	6,8%	
Effectif	travail, études, formation	16	3	19
Pourcentage		0,6%	0,1%	
Effectif	logement surpeuplé	38	40	79
Pourcentage		1,4%	2,0%	
Effectif	logement insalubre	29	21	50
Pourcentage		1,1%	1,0%	
Effectif	demande d'asile	711	703	1414
Pourcentage		25,7%	34,8%	
Effectif	autre	243	259	502
Pourcentage		8,8%	12,8%	
Effectif	inconnu	4	0	4
Pourcentage		0,2%	0,0%	
Effectif	total	2761	2019	4780

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

Si les femmes sont aussi nombreuses (en effectif) que les hommes à faire une demande d'asile, une telle requête concerne cependant 34% des femmes en hébergement et seulement 26% des hommes.

Les femmes sont aussi trois fois plus souvent que les hommes victimes de violence conjugale qui les amène à quitter leur domicile. La rupture, conjugale ou familiale, les conduit aussi, un peu plus

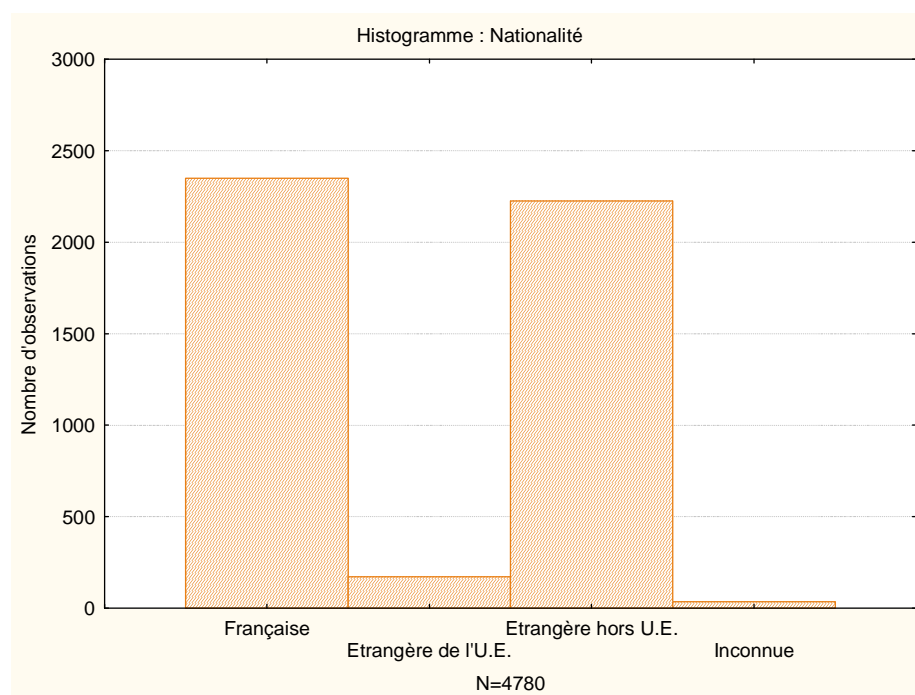
souvent que les hommes, en hébergement social. Elles vivaient avant leur admission, plus souvent que les hommes, dans des logements surpeuplés ou insalubres. Elles perdent aussi plus souvent que les hommes leur logement (tableau 4).

Les hommes viennent quant à eux presque quatre fois plus souvent de la rue que les femmes, sortent de prison presque vingt fois plus souvent que les femmes, et plus de deux fois plus souvent d'une autre institution ou d'un service psychiatrique (tableau 4). Cette fragilité masculine se lit aussi dans les statistiques relatives à l'espérance de vie⁶, qui pointent une surmortalité masculine liée au comportement.

DES FEMMES PLUS SOUVENT ETRANGERES QUE LES HOMMES

La moitié des résidents en établissement est de nationalité française (figure 5).

Figure 5 : nationalité des usagers, tous éts.



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

Cependant, si 55% des hommes sont français, seules 41% des femmes le sont. On trouve en effet chez les femmes plus d'étrangères : moins d'étrangère issues de l'Union européenne que la moyenne, plus d'étrangères issues de pays hors UE.

Parmi tous les résidents, 22% sont demandeurs d'asile (25% chez les femmes), 9% sont réfugiés statutaires (11% chez les femmes), 2,7% ont été déboutés du droit d'asile.

⁶ Meslé F., Espérance de vie : un avantage féminin menacé ?, Population et sociétés n°402, 2004. INED. 4p.

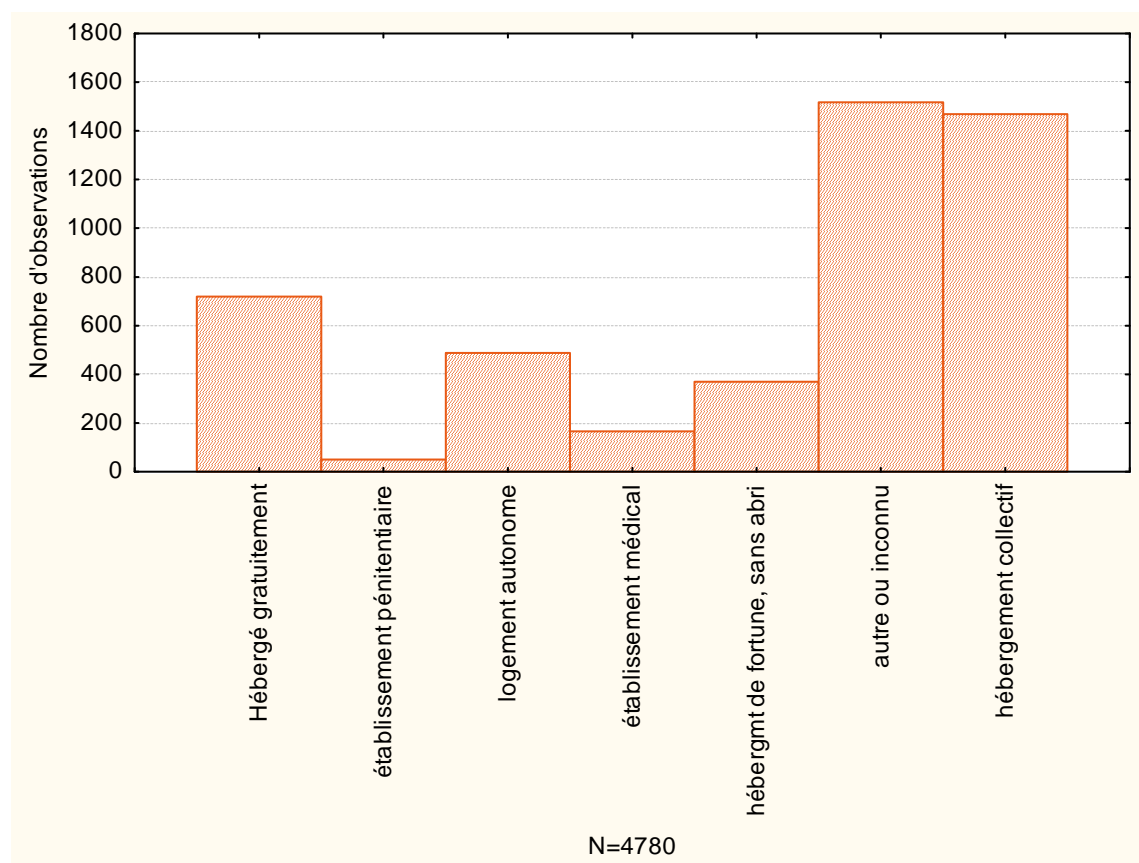
[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

Sur les 2396 étrangers comptabilisés le 15 décembre 2008, six sur dix étaient accueillis en CADA ou en CPH (même proportion que dans les résultats nationaux).

Si on analyse la répartition par groupes de nationalité en omettant les étrangers des CADA et des CPH, on compte dans les autres établissements d'accueil 70% de français, 5% d'étrangers européens et 23% issus de pays hors de l'Union. On est surpris de constater que la part des étrangers en PACA est inférieure de 5% à celle qu'on trouve dans l'enquête ES au niveau national (33%). En population générale, la situation est pourtant inverse : en 2008, on comptait en France 5,8% d'étrangers, et 6,3% en région PACA.

En terme d'assurance maladie, 14% des usagers bénéficient de la Sécurité sociale (10% chez les femmes), 13% la CMU, 67% la CMUC (72% chez les femmes). L'aide médicale gratuite ne concerne que 2% des usagers.

Figure 6 : hébergement antérieur à l'établissement actuel



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse 2012

Pour un quart des usagers, l'hébergement dont ils disposaient avant leur arrivée en centre n'est pas connu (figure 6). Pour les autres cas, 17% arrivent d'un hébergement d'urgence, 15% étaient logés gratuitement ou hébergés par leur famille ou leurs amis, et 11% résidaient dans un autre hébergement social, comme par exemple, un CHRS, un centre de stabilisation,... Enfin, 8% étaient sans-abri, ou

vivaient dans des abris de fortune, un squat ou une caravane. Là encore, la répartition homme-femme diffère sur deux motifs : plus de femmes (18%) étaient hébergées gratuitement, et seulement 5% d'entre elles étaient sans-abri ou vivant dans des abris de fortune.

La moitié des personnes accueillies était hébergée sur le centre même, quand l'autre bénéficiait au 15 décembre 2008 d'un hébergement diffus, en appartement par exemple. Les femmes sont plus souvent dans un hébergement diffus que les hommes (61%, pour 41% des hommes), vraisemblablement car elles sont plus fréquemment accompagnées d'enfants.

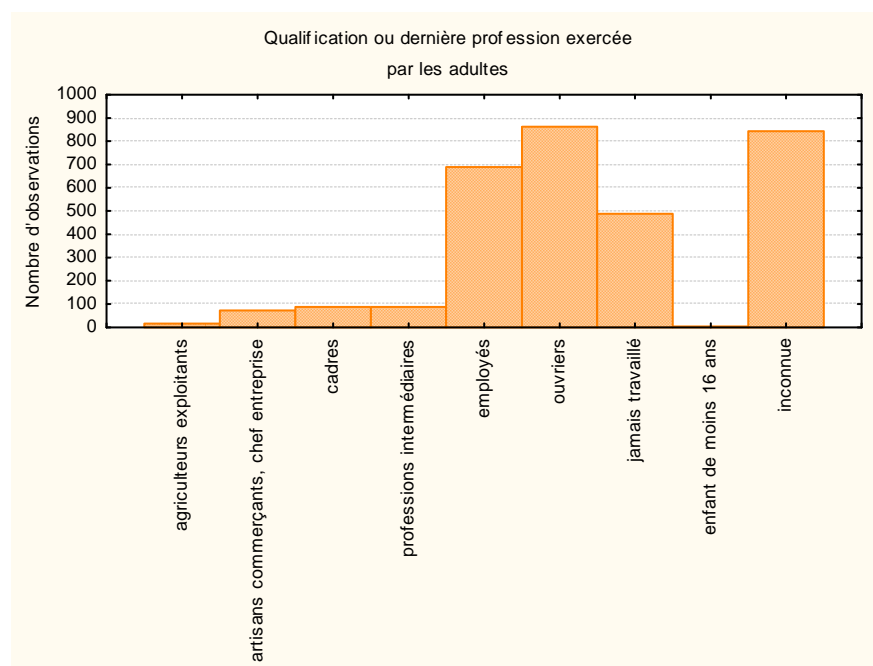
DE RARES REVENUS, POUR DE FAIBLES QUALIFICATIONS

Cette partie sur revenus et qualifications est réalisée en ne retenant que les seuls adultes, ainsi que les mineurs isolés. Ce sous ensemble regroupe 3127 individus.

Les deux tiers des adultes hébergés participent financièrement aux frais liés à leur hébergement, le plus souvent en fonction de leur ressource.

Un peu plus de la moitié des adultes ont une qualification d'ouvriers ou d'employés et 15% n'ont jamais travaillé (figure 7). 8% ont une qualification dans des professions intermédiaires, de cadres ou d'artisans.

Figure 7 : Qualification ou dernière profession exercée



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

La situation est bien différente chez les seules femmes, puisque 40% étaient ouvrières ou employées, 27% n'avaient jamais travaillé, et seulement 4% ont exercé des professions intermédiaires, cadres ou artisans.

Combien d'adultes travaillaient en décembre 2008 tout en étant hébergés en centre pour personnes en difficulté sociale ?

35% des résidents avaient une activité professionnelle ou suivaient une formation pendant leur séjour en centre (seulement 28% chez les femmes). Parmi eux, 11% bénéficiaient d'un contrat de salarié en CDI ou CDD ; 17% avaient une activité d'insertion par l'activité économique (par exemple en association intermédiaire, entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion, chantier ou activité d'insertion), mais 8% seulement des femmes (le plus souvent accompagnées d'enfants).

Toutefois, 21% des adultes touchaient un revenu issu de leur travail ou de leur stage (19% des femmes). 20% des usagers étaient chômeurs (mais seuls 5% des adultes bénéficiaient d'une allocation chômage ou de l'allocation temporaire d'attente), et 19% étaient dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler (invalidité, titre de séjour inapproprié,...).

Parmi les adultes, 33% perçoivent le RMI, le RSA ou l'API (on ne constate pas d'écarts importants hommes-femmes).

16% des adultes en hébergement social touchent soit l'allocation adulte handicapé, soit une rente d'accident du travail.

13% bénéficient d'allocations familiales (26% dans la population féminine pour 5% des hommes).

LES CHRS : PLUS DE PLACES POUR UNE POPULATION JEUNE

Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent des personnes ou familles ayant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder à l'autonomie. Ils sont financés au titre de l'aide sociale de l'Etat. Les CHRS ont une action socio-éducative, et élaborent des projets de prise en charge individualisée et globale par le biais d'un projet d'insertion élaboré avec les personnes accueillies. La situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. Environ 70% des CHRS ont renseigné l'enquête.

Les 76 CHRS⁷ de la région offrent 3699 places permanentes (y compris places d'urgence) dont 3479 étaient occupées le jour de l'enquête, ce qui représente un taux d'occupation de 94%, quand ce taux était en 2004 de 93%. En 2008 comme en 2004, 25% des occupants étaient mineurs⁸, ce qui correspond au poids de cette tranche d'âge en population générale dans la région. Les CHRS sont de taille très variables, partant de moins de 10 places jusqu'à de grosses structures atteignant 291 places permanentes. Le nombre moyen de places s'établit à 49.

Encadré 1 : Les catégories de places en CHRS et en hébergement non conventionné

L'**hébergement d'urgence** concerne les personnes adultes nécessitant une mise à l'abri immédiate. Cet hébergement temporaire ne dure que quelques nuits (on observe souvent un seuil maximum à deux semaines). Ce type d'hébergement peut s'effectuer en Centre d'Hébergement d'Urgence (catégorie « autres centres d'accueil »), en places dédiées à l'urgence dans les CHRS, ou encore dans des hôtels (dans ce cas non décomptées par l'enquête ES). Ces places concernent notamment les établissements qui ferment en journée. L'article 4 de la loi DALO a instauré le principe de continuité qui stipule que : « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée [...] vers une structure d'hébergement [...] ou vers un logement (...). »

La mise en place du Plan d'Action Renforcé pour les Sans-Abri (PARSA) introduit le concept **d'hébergement de stabilisation** avec accompagnement social. L'hébergement de stabilisation accueille des personnes sans domicile pour lesquelles une insertion par le travail n'est pas réalisable à brève échéance. L'hébergement, ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, est conçu pour une durée de quelques jours à quelques mois (mais non limité). Il doit déboucher soit sur un accès au dispositif d'insertion, soit sur l'entrée dans un logement adapté, comme une maison relais par exemple.

Enfin, **l'hébergement d'insertion** accueille un public ayant de graves difficultés, économiques ou familiales le plus souvent, en vue de les aider à accéder à une autonomie personnelle et sociale, et à un logement autonome.

Les **places « autres »** sont des places que les établissements ne rangent pas dans les catégories ci-dessus. Ces places peuvent être destinées à un public particulier (mère-enfant, toxicomanes, demandeurs d'asile, lits soins-santé...) ou ne pas correspondre aux trois définitions ci-dessus.

Les **places hors hébergement** sont en réalité des activités hors hébergement pour lesquelles, pour des raisons administratives, il est habituel de rendre compte de l'activité en termes de places. Il peut s'agir d'atelier d'insertion, d'adaptation à la vie active, d'aide aux démarches administratives ou à la parentalité,...

⁷ On rappellera que sont comptés comme CHRS dans FINESS des centres ne pratiquant pas l'hébergement, comme les centres 115, les équipes mobiles et les services d'accueil orientation (SAO).

⁸ Ces données comprennent les places d'urgence, et excluent les places non permanentes.

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

Les CHRS représentent 59% des places permanentes d'hébergement pour adultes en difficulté –hors urgence– offertes dans la région. Le nombre de places offertes en 2004, lors de la dernière enquête ES, était moindre, avec 2 800 places seulement déployées dans 64 établissements. Cet accroissement de 32% est bien supérieur à celui observé sur le territoire national, de l'ordre de 21%⁹. Une partie de cet accroissement, en France comme en PACA, se ferait par transformation des places d'urgence des « autres centres d'accueil », l'autre partie de l'accroissement résultant de créations ex-nihilo.

Encadré 2 : DALO et PARSA

La loi 2007-290 du 5 mars institue le droit au logement opposable. Dans son article 4, il est prévu que « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée » vers une structure d'hébergement plus stable ou un logement adapté. Des dispositions similaires sont incluses dans le code de l'action sociale et des familles : à côté du droit au logement est donc institué un droit à l'hébergement.

Le PARSA (plan d'action renforcé en faveur des sans-abri), adopté en janvier 2007, fait évoluer le dispositif d'hébergement d'urgence, d'un accueil ponctuel de courte durée à un accueil sans limite de durée avec un accompagnement social, dans l'objectif de rompre le cercle de l'exclusion par un accompagnement et la sécurisation de l'hébergement. Ce plan a pour objectif de transformer en France 10 500 places d'urgence en places dites de stabilisation permettant de proposer à la personne accueillie une solution pérenne adaptée à ses difficultés de logement. Pour pouvoir réaliser les objectifs du plan, une fluidité du dispositif d'hébergement doit exister, favorisée par la nouvelle offre de maisons-relais, mais aussi de logements sociaux.

Tableau 5 : répartition des places de CHRS par catégorie de place

catégories de place	Alpes Hte Prov	Hautes Alpes	Alpes maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	Total places permanentes
places d'insertion	44	41	485	1356	353	146	2425
places de stabilisation	3	0	42	110	34	68	258
places d'urgence	16	5	104	394	92	18	629
lits halte soins				16	6		22
autres places			27	36			64
places hors hébergement			85	217			301
Total	63	46	743	2129	485	232	3699

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

Les places d'insertion en CHRS représentent 65% des places offertes. Sur ces 2425 places d'insertion étaient accueillis 2283 personnes au moment de l'enquête. Les places de stabilisation, au nombre de 258 (tableau 5), représentent 7% de l'offre fin 2008. On comptait aussi 629 places dédiées à l'hébergement d'urgence (17% des places des CHRS), dont 568 étaient occupées le 15 décembre 2008 (dont 11% par des mineurs). En cas de grand froid, 51 places supplémentaires peuvent être

⁹ T. Mainaud. Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale, Etudes et résultats n°738, sept.2010, INSEE. 8p.

ouvertes par ces CHRS. Les 22 lits Halte Soins Santé recensés étaient tous occupés fin 2008¹⁰. 301 places étaient dédiées à une autre fonction que celle d'hébergement. Il s'agit par exemple de rendre compte d'activités telles que l'insertion par l'activité économique, les activités de veille sociale, etc.

Tableau 6 : taux d'occupation des CHRS selon la catégorie de place en %

Taux d'occupation en %	Alpes Hte Prov.	Hautes Alpes	Alpes maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	Total places permanentes en %
places d'insertion	95,5	82,9	91,8	94,0	98,6	95,2	94,1
places de stabilisation	100,0		100,0	101,8	102,9	94,1	98,9
places d'urgence	50,0	140,0	94,2	92,4	78,3	100,0	90,2
lits halte soins				100,0	100,0		100,0
autres places			188,9	63,9			114,7
places hors hébergement			65,9	102,3			92,2
Total	84,1	89,1	93,1	94,5	95,1	95,3	94,0

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

Selon les départements, les taux d'occupation en CHRS peuvent varier de 10 points. Les taux les plus faibles concernent Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes, dont les taux d'équipement sont pourtant les plus bas de la région (voir tableau 2 plus haut). Les taux d'occupation les plus élevés s'observent dans le Var et le Vaucluse. A l'exception du Vaucluse, les places de stabilisation et les lits halte soins santé semblent les dispositifs les plus utilisés (ainsi que la catégorie « autres places », cependant très peu nombreuse).

Comment sont déployées les capacités d'hébergement en CHRS?

58% des places permanentes sont des places de type foyer : des chambres ou des dortoirs sont mis à disposition des personnes. On compte encore dans la région 267 places en dortoir. Il faut cependant pondérer cette affirmation par le fait qu'un dortoir est considéré comme tel dans l'enquête ES à partir du moment où il contient au moins 5 lits. Les autres places (42%) sont implantées dans des chambres, appartements ou maisons mis à la disposition des personnes en difficulté, en dehors de l'établissement.

45 établissements disposent de places dédiées à des publics prioritaires, principalement les femmes victimes de violence (26 CHRS), les personnes confrontées à l'alcoolisme, aux toxicomanies ou autre dépendance (23 CHRS), les personnes souffrant de troubles du comportement (15), ou encore sortant d'établissement psychiatrique (14) ou de prison (14). Seul le département des Alpes de Haute Provence n'abrite que des CHRS généralistes.

On remarque dans le tableau 7 la concentration des CHRS accueillant des publics identiques aux centres mère-enfant sur trois départements : Hautes-Alpes, Var et Bouches du Rhône. Pour deux de ces départements, on ne comptait aucune place en centre d'accueil mère-enfants. L'accueil de ce public se fait donc vraisemblablement par les CHRS.

¹⁰ Il ne s'agit pas de l'ensemble des places de ce type en région, car les établissements exclusivement dédiés à cette activité sont exclus du champ de l'enquête ES.

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

Tableau 7 : nombre de CHRS selon trois publics prioritaires

DEP	public prioritaire "femmes victime de violence"	public prioritaire "confronté alcoolisme, toxicomanies..."	public prioritaire "femmes enceintes ou acc. enfants - 3ans"	public prioritaire "troubles psychiques"
Alpes Hte Prov	0	0	0	0
Hautes Alpes	1	1	1	1
Alpes maritimes	4	4	1	2
Bouches Rhône	11	9	6	6
Var	8	5	6	3
Vaucluse	2	5	0	2
Total	26	23	14	14

Source : DRJSCS, ES 2008- expl. CREA I

Moins d'un établissement sur 5 autorise la présence d'animaux.

L'ensemble des CHRS ont déposé 224 dossiers DALO pour leurs résidents au moment de l'enquête, soit 6% des personnes hébergées.

En terme de moyens, 12 CHRS disposaient d'un financement d'un Conseil Général (pour l'accueil des femmes enceintes ou mères isolées d'enfant de moins de trois ans), 4 du ministère de la Justice (sortants de prison ou relevant de mesures judiciaires), et un seul du ministère de la santé, pour l'accueil de personnes ayant des troubles psychiatriques.

Plus de 8 places sur 10 sont financées par dotation globale de fonctionnement.

Tableau 8 : principaux financements des places permanentes en CHRS

	Somme	%age
Capacité totale permanente	3699	100
<i>dont financées totalement par ALT</i>	86	2,3
<i>dont financées partiellement par ALT</i>	12	0,3
<i>dont financées par dotation globale</i>	3100	83,8

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA I PACA & Corse

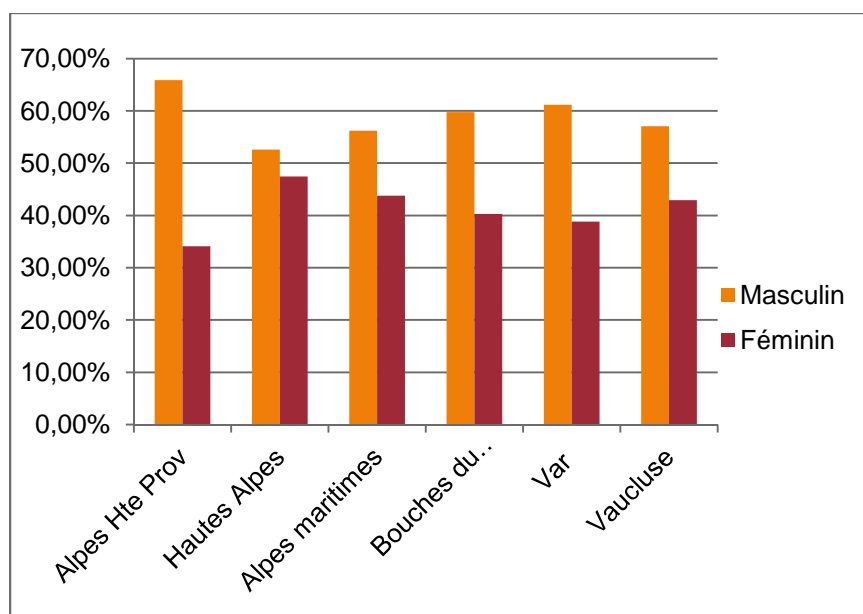
Le Conseil à la Vie Sociale, qui doit exister dans tous les établissements médico-sociaux depuis la loi 2002-2, n'est présent que dans 60 CHRS sur 76, ce qui semble peu comparativement à ce que l'on connaît dans le champ des établissements pour adultes handicapés. On doit aussi relativiser ce chiffre par le fait que quelques établissements enregistrés sous la catégorie CHRS n'accueillent pas de résidents. Le Conseil à la Vie Sociale est le lieu où des représentants des usagers, du personnel et de

l'association gestionnaire peuvent être consultés pour tout ce qui concerne la vie de l'établissement. Dans les CHRS où ils existent, les CVS se réunissent en moyenne quatre fois par an.

POUR MOITIE DES ADULTES ISOLES ET POUR UN TIERS DES MINEURS¹¹

Etaient présents en décembre 2008 dans les CHRS 59% d'hommes (1561 individus) et 41% de femmes (1073 individus) hors places d'urgence. Cette répartition des sexes est assez stable selon les départements, avec cependant une exception dans les Hautes Alpes, où l'on compte 53% d'hommes et 47% de femmes. C'est aussi le département qui rassemble les plus faibles effectifs (50 individus) d'où la fragilité de cette constatation.

Figure 8 : répartition par sexe et département des résidents en CHRS



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

Un peu moins d'un tiers des résidents sont des mineurs qui pour leur grande majorité accompagnent leur famille.

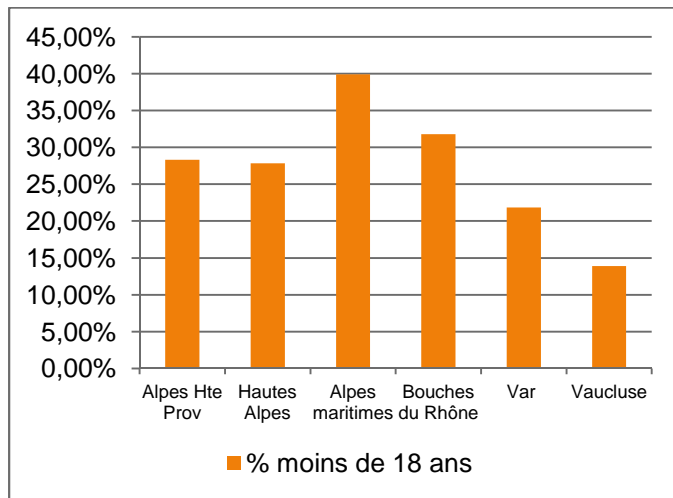
Les Alpes de Haute Provence, les Hautes Alpes et le Vaucluse hébergent respectivement dans leurs CHRS moins de 20 mineurs, quand les Alpes Maritimes en accueillent plus de 170 et les Bouches du Rhône plus de 500, soit dans ces deux derniers cas plus de 30% des résidents (figure 9).

Les 18-24 forment presque 16% des effectifs. Ainsi, 47% des résidents ont moins de 25 ans. Dans les CHRS, une moitié des personnes se présente sans famille, et 11% sont accompagnées d'enfants.

¹¹ Ces données excluent les places d'urgence, ce qui explique la part plus importante prise par les mineurs, comparé aux paragraphes précédents, qui incluaient les places d'urgence.

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

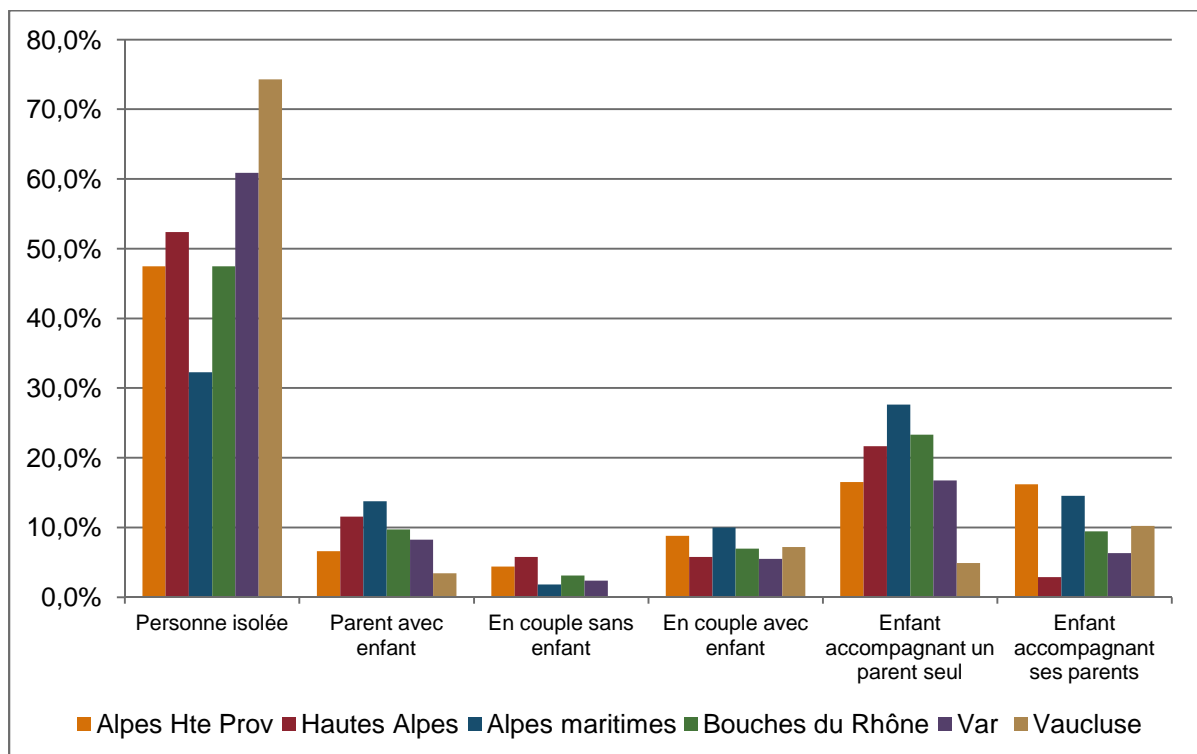
Figure 9 : part des moins de 18 ans par département



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

Selon les départements, certaines situations familiales sont cependant plus fréquentes que d'autres. Dans les Alpes Maritimes, les personnes isolées ne représentent que 30% des personnes accueillies, la place des familles avec enfant étant particulièrement élevée. A l'opposé, on compte dans le Vaucluse plus de 7 résidents sur 10 se présentant seul à l'entrée du CHRS. Il reste à vérifier si cette différence est imputable aux besoins locaux ou à la structuration de l'offre d'accueil.

Figure 10 : situation familiale des entrants en CHRS selon le département



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

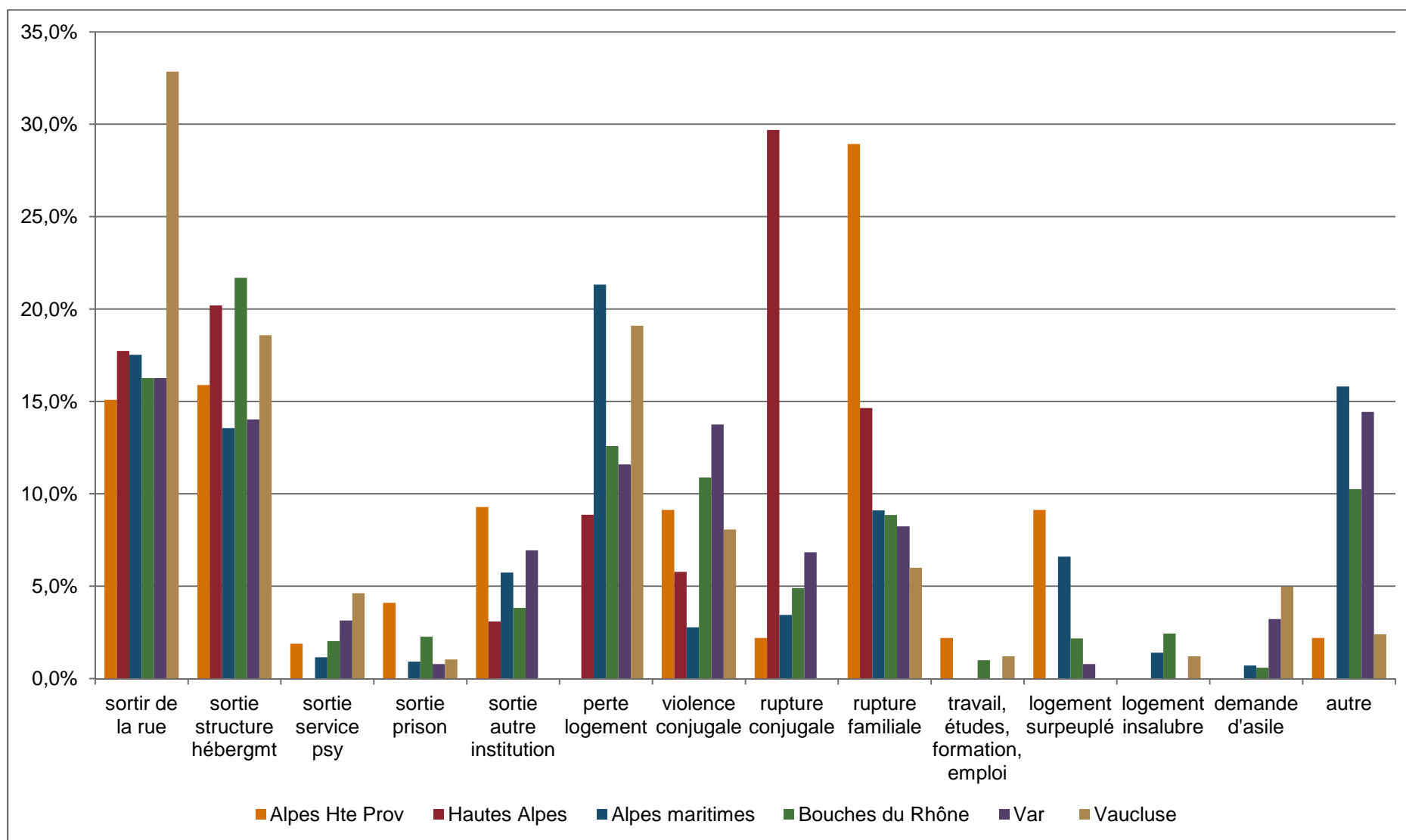


Figure 11 : motifs d'admission en CHRS selon le département en %

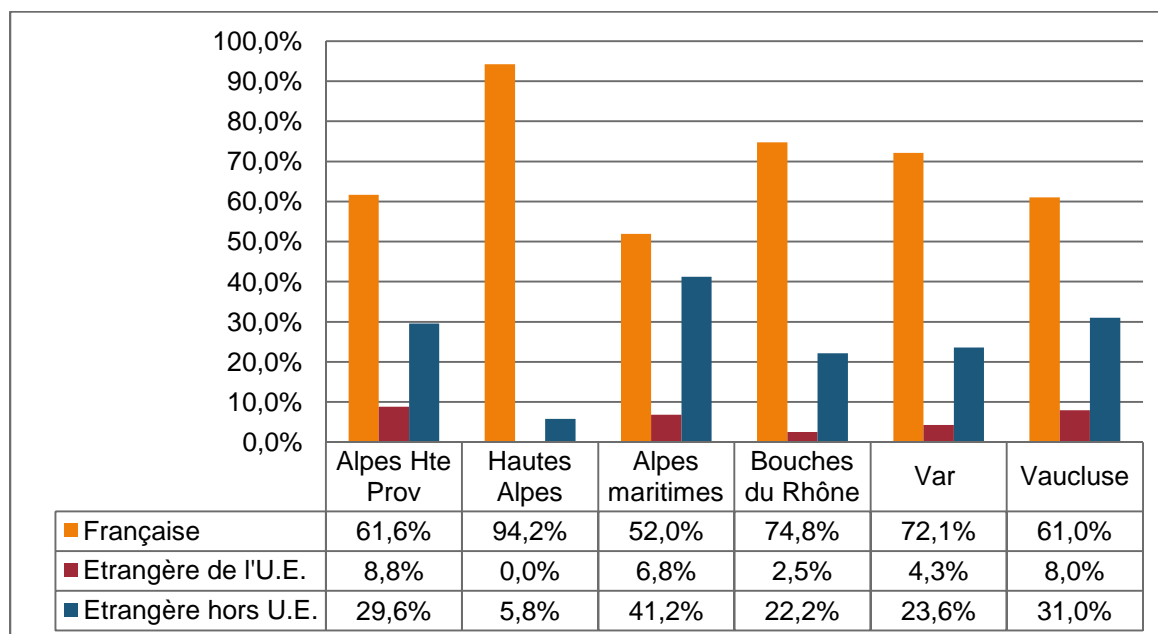
source : DRJSCS ES 2008, expl. CREAI

Quels sont les principaux motifs de l'admission en CHRS ?

Un usager sur cinq arrivait d'une autre structure d'hébergement, et 17% souhaitaient « sortir de la rue ». 14% sont admis suite à la perte de leur logement, et la même proportion arrive consécutivement à une rupture familiale ou conjugale, 10% suite à des violences conjugales (17% chez les seules femmes). 2% sortent d'un service psychiatrique, et 1% de prison. Selon les départements, certains motifs en supplantent d'autres. C'est le cas des personnes arrivant en CHRS pour « sortir de la rue », motif qui englobe vraisemblablement deux catégories de population : les personnes vivant déjà dans la rue, et celles qui auraient pu s'y retrouver si elles n'étaient pas entrées au CHRS. Les CHRS du Vaucluse se particularisent par une proportion d'un tiers de « sortants de la rue » parmi ses hébergés. (ce qui est cohérent avec le fait que l'on y trouve aussi une forte majorité d'isolés comme on l'a vu plus haut). La perte de logement touche plus particulièrement les résidents du Vaucluse et des Alpes Maritimes. La rupture conjugale apparaît une fréquente cause d'admission dans les Hautes Alpes, mais cela ne concerne qu'un effectif de 15 personnes (même constat pour les Alpes de Haute Provence où le motif « rupture familiale » ne concerne que 20 personnes).

70% des usagers des CHRS sont français, et 26% arrivent d'un pays en dehors de l'Union Européenne. Ces taux moyens ne s'observent cependant quasiment dans aucun département de la région. La part des Français en CHRS est très variable, partant de 52% dans les Alpes Maritimes, pour atteindre 94% dans les Hautes Alpes. En conséquence logique, la part des étrangers non issus de l'Union Européenne est elle aussi fluctuante, le plus souvent entre 20 et 30%, exception faite des Hautes Alpes, où ils sont quasi-absents. Les Bouches du Rhône et le Var ont un profil très proche, de même que les Alpes de Haute Provence et le Vaucluse.

Figure 12 : Nationalité des résidents en CHRS, selon le département



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

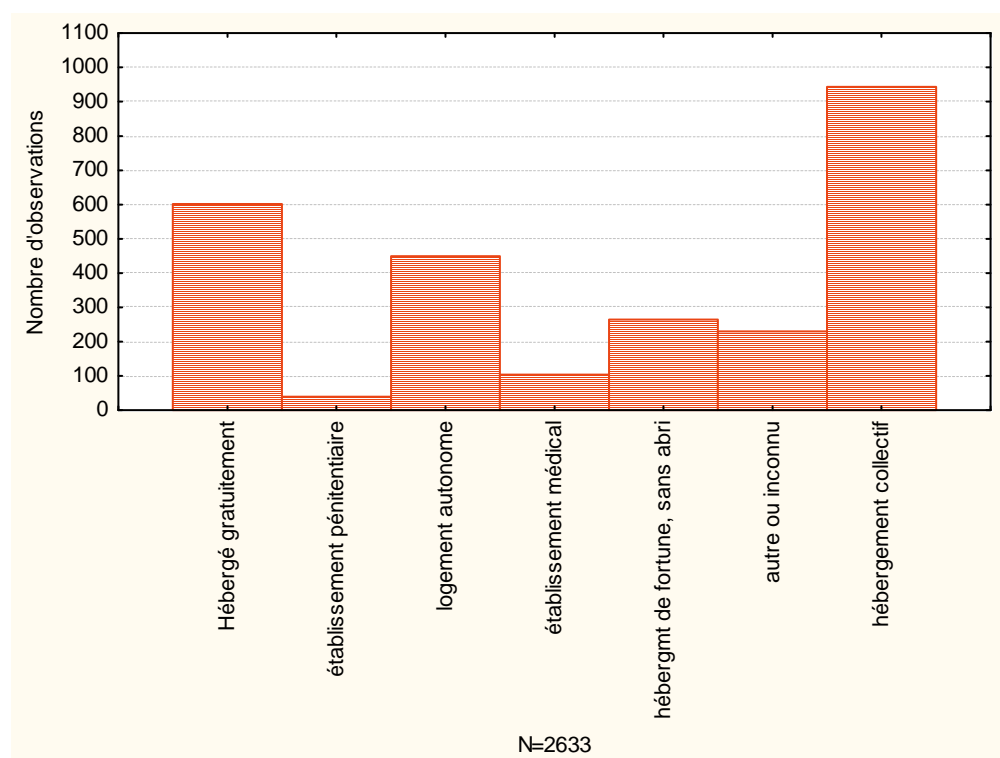
77% des résidents bénéficient de la CMU, et seulement 3% ne disposent d'aucune couverture en matière d'assurance maladie.

DES DIFFICULTES ANCIENNES A SE LOGER

Pour beaucoup de résidents des CHRS, vivre dans un logement à soi n'est plus une réalité depuis longtemps : la précarité s'est vraisemblablement installée progressivement. C'est ce que permet d'imaginer la description des hébergements antérieurs déclarés pour les résidents.

Presqu'un quart des résidents étaient, avant d'arriver au CHRS, hébergés gratuitement chez des proches (figure 13), et 16% étaient locataires (et un peu plus en logement autonome). Un tiers arrive directement d'un autre hébergement pour personnes en difficulté sociale. 10% étaient sans abri ou dans des logements de fortune.

Figure 13: hébergement antérieur à l'arrivée des personnes en CHRS



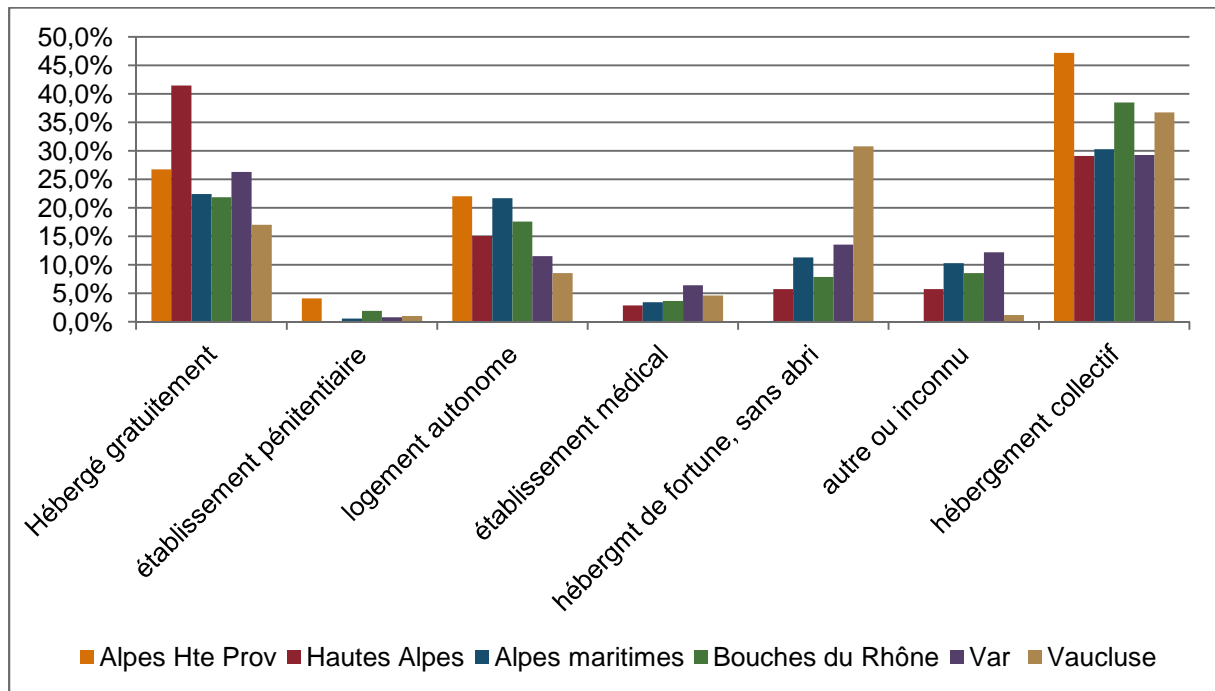
Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

Cette distribution régionale est-elle semblable au niveau départemental ?

On note des distributions assez semblables de catégorie d'hébergement antérieur à l'arrivée en CHRS. Un point saillant cependant : la part des personnes en hébergement de fortune dans le Vaucluse (effectif : 37 individus).

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

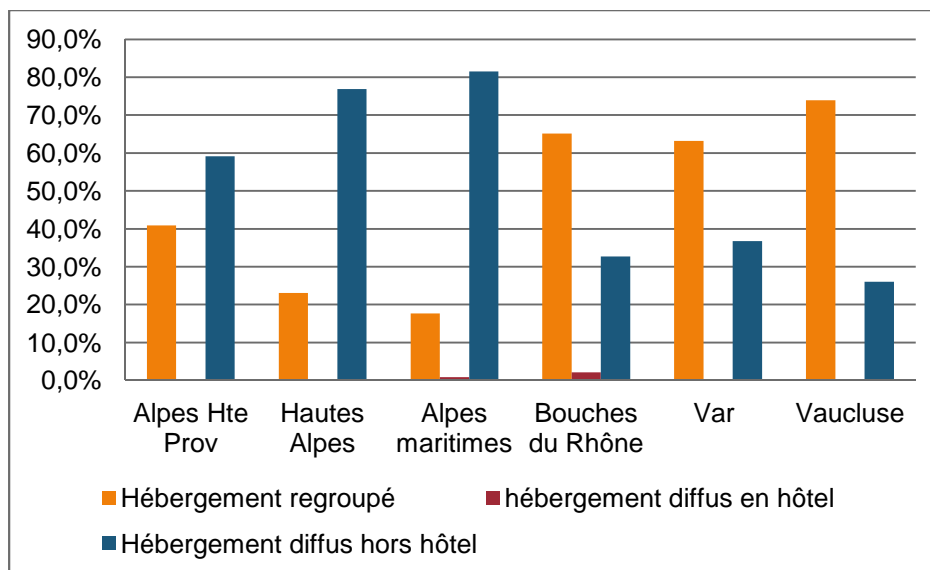
Figure 14 : hébergement antérieur à l'arrivée des personnes en CHRS par département (N=2633)



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAL PACA & Corse

Comment est-on hébergé en CHRS? Deux catégories de départements se distinguent : ceux privilégiant l'hébergement diffus hors hôtel, en appartement par exemple (Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes) et ceux favorisant l'hébergement regroupé (Bouches du Rhône, Var, Vaucluse).

Figure 15 : organisation de l'hébergement



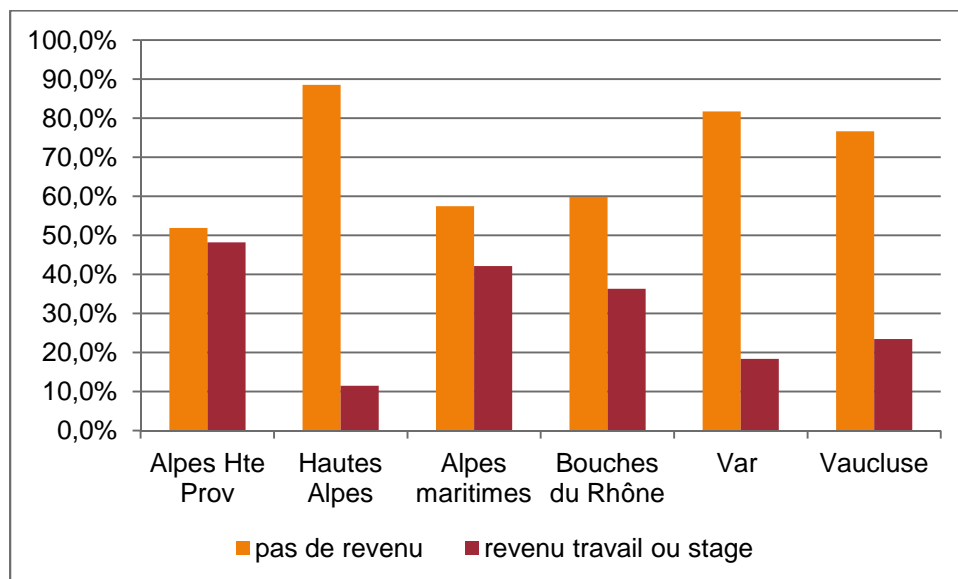
Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAL PACA & Corse

Au moment de l'enquête, la quasi-totalité des usagers adultes participent aux frais d'hébergement, le plus souvent selon leurs moyens. Les deux tiers ont une qualification d'ouvriers ou d'employés, et 16% n'ont jamais travaillé.

En décembre 2008, 20% d'entre eux étaient salariés (CDI, CDD, contrats aidés) et 22% bénéficiaient d'activité d'insertion ou de stage.

29% étaient inscrits au chômage.

Figure 16 : revenu du travail des résidents en CHRS selon le département (adultes, N=1792)



Un tiers des adultes recevaient un revenu du travail ou de stage (figure 16). Selon les départements, cette proportion varie. Dans les Alpes de Haute Provence (effectif : 44 individus), presque la moitié des adultes ont un revenu. Cette part tombe à 40% dans les Alpes maritimes, et 35% dans les Bouches du Rhône. Les adultes ayant un revenu sont bien plus rares dans le Var ou le Vaucluse.

39% des adultes résidant en CHRS touchaient le RMI, le RSA ou l'API. Seulement 5% des adultes avaient une allocation chômage ou l'ATA¹², 16% des allocations familiales, et 9% une allocation pour adulte handicapé ou une rente d'accident du travail.

¹² L'ATA est une allocation versée par Pôle emploi aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, ainsi qu'à certaines catégories de ressortissants étrangers. Elle atteint 467 euros pour un adulte, et augmente avec la taille de la famille nucléaire. Cette allocation est suspendue au moment de l'entrée en CADA.

LES MAISONS RELAIS OU PENSIONS DE FAMILLE : DES PETITES UNITES SPECIALISEES POUR UN PUBLIC PLUS AGE

Les maisons-relais ou pensions de famille accueillent dans un cadre semi-collectif des personnes à faibles ressources, très isolées voire exclues, et dont l'accès à un logement autonome n'est pas réalisable à court terme. 73% de ces établissements ont renseigné l'enquête.

Les 11 maisons-relais que comptait la région fin 2008 totalisaient 210 places, pour 199 personnes hébergées fin 2008 (dont de rares mineurs, puisqu'ils ne représentent que 10% des effectifs). Ce sont des petites unités, dont la taille oscille entre 12 et 29 places. En 2004, l'enquête ES dénombrait 7 maisons relais ou pensions de famille pour 122 places, ce qui représente un taux d'accroissement sur la période de 72%, bien inférieur à l'évolution observée nationalement de 218%¹³.

Les pensions de famille ou maisons relais s'adressent quasiment toutes à des publics particuliers. 10 des 11 maisons relais de la région accueillent prioritairement des personnes sortant d'hôpital psychiatrique ou souffrant de troubles psychiques, mais aussi des personnes confrontées à l'alcoolisme ou autres toxicomanies. 4 maisons relais ouvrent leur porte aux sortants de prison ou à des personnes relevant de mesures judiciaires. 2 accueillent des femmes victimes de violence ou enceintes.

3 maisons acceptent les animaux accompagnants les adultes.

Une de ces maisons est financée par le ministère de la santé, et s'adresse aux déficients psychiques ; trois autres par le ministère de la Justice.

DES HOMMES PLUS AGES QU'AILLEURS, ISSUS D'UN PARCOURS EN INSTITUTIONS

Les Maisons relais ou pensions de famille sont plutôt fréquentées par des hommes (71% des effectifs), dont plus de la moitié sont âgés de 45 à 59 ans. Un tiers des résidents de ces maisons sortent d'une autre structure d'hébergement (figure 17), et 18% d'un service psychiatrique, 10% d'une autre institution. Ainsi, presque deux tiers des résidents en 2008 provenaient d'une autre institution.

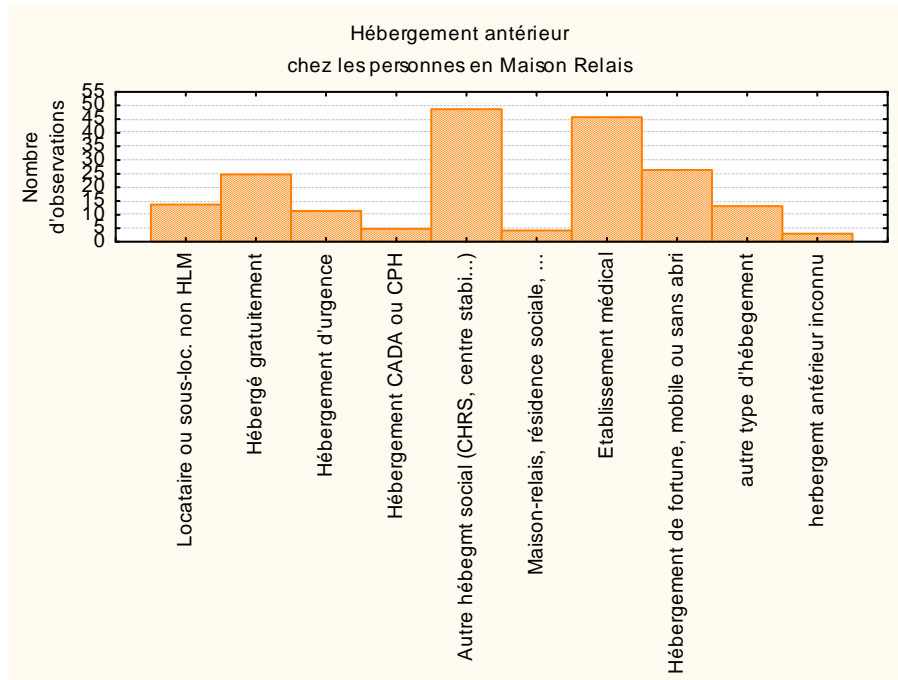
17% étaient dans la rue avant d'arriver.

Les étrangers ne représentent que 17% des résidents.

¹³ D. Bertrand, op.cit.

Les personnes hébergées en maisons relais s'acquittent d'un loyer.

Figure 17: hébergement avant l'arrivée en Maison Relais



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

Seulement 11% touchaient un revenu du travail, et 28% le RMI ou RSA.

Possible corollaire de la présence de malades psychiques, 39% touchaient une AAH ou une rente accident du travail.

LES CENTRES D'ACCUEIL MERE- ENFANTS, POUR DES FEMMES JEUNES SOUVENT ETRANGERES

Les établissements d'accueil mère-enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin de soutien matériel comme psychologique. Un accueil est prévu pour les enfants de moins de trois ans (crèche, pouponnière, halte-garderie,...) Ils sont financés par l'aide sociale à l'enfance des Conseils généraux. Seulement 57% d'entre eux ont répondu à l'enquête.

La région abrite 7 centres mère-enfant, qui offraient fin 2008 une capacité totale de 201 places¹⁴. Au niveau régional, cela représente un taux d'équipement de 0.5 places pour 10 000, bien plus faible que le taux de 0.9 places pour 10 000 observé sur le territoire national. Au moment de l'enquête, 181 places étaient occupées, dont 120 par des enfants de moins de 18 ans (soit 67% des effectifs). Ces centres ont en moyenne un peu moins de 30 places. Aucun de ces centres ne prévoit l'accueil des animaux.

En 2004, la région abritait seulement 4 centres maternels, pour un total de 117 places installées¹⁵, soit un accroissement de 72% entre les deux enquêtes, bien supérieur à celui observé nationalement de 13%. Si tous ces centres s'adressent aux femmes enceintes ou mères d'enfants de moins de trois ans, quatre de ces centres déclarent s'adresser plus particulièrement à des femmes victimes de violence, femmes confrontées à l'alcoolisme ou autres drogues, et des femmes de moins de 25 ans.

Dans ces centres mère-enfant, 139 lits étaient installés de façon regroupée, en chambres, dans le centre d'hébergement même, quand 31 lits étaient installés dans un hébergement diffus, dans des immeubles différenciés du centre d'accueil, sous forme d'appartement. Ces établissements reçoivent tous un financement du Conseil Général.

35 dossiers DALO avaient été déposés auprès de la commission de médiation, soit presque pour une personne sur cinq. Mais si l'on ramène ce nombre de DALO au nombre des femmes de plus de 18 ans, ce sont 58% des majeures pour qui l'établissement a déposé une demande de DALO.

ACCIDENT DE PARCOURS?

Les femmes adultes forment la totalité des adultes hébergés. Contrairement à toutes les autres catégories de centres, ces femmes sont accueillies depuis moins de deux années.

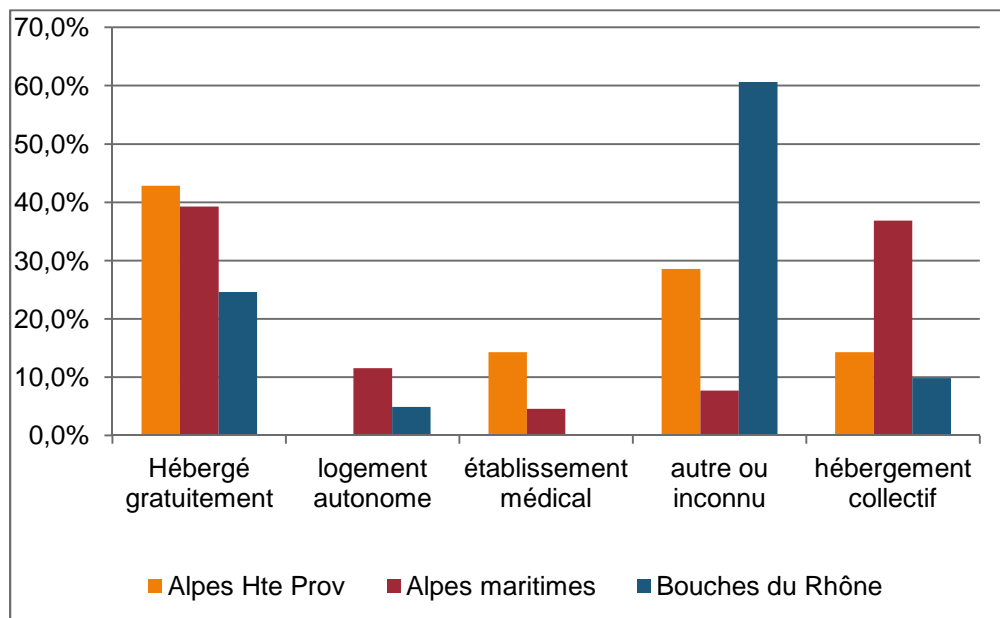
¹⁴ On compte cependant 14 CHRS qui accueillent ce public de façon prioritaire dans la région en 2008, en particulier dans le Var et les Hautes Alpes, où aucun centre d'accueil maternel n'est répertorié dans FINESS ni dans l'enquête ES.

¹⁵ Source : Vanovermeir S., Mainguené A., Bertrand D. Les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, Document de travail série statistiques n°19 nov.20 07, page 25.

Cet hébergement paraît représenter une situation transitoire et momentanée. Presque un tiers des femmes adultes sont arrivées suite à une rupture familiale, et 17% pour violence conjugale.

Aucune ne vivait dans la rue avant de pousser la porte du centre (figure 18).

Figure 18: hébergement des femmes adultes avant l'arrivée en centre mère-enfant par département



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAL PACA & Corse

Les femmes étrangères paraissent plus vulnérables : on ne compte que 46% de femmes françaises parmi les adultes de ces centres. La plus âgée des femmes a 41 ans, et la moyenne d'âge des femmes adultes est de 25 ans.

78% de ces femmes adultes participent financièrement aux frais générés par leur accueil, le plus souvent sous la forme d'un forfait.

Plus de la moitié de ces femmes n'ont jamais travaillé, et moins d'un quart avaient une qualification d'employée.

Au moment de l'enquête, 8% étaient en CDD ou CDI, et 23% en stage ou activité d'adaptation. 20% bénéficiaient d'un revenu lié à ces activités.

Deux tiers de ces femmes adultes bénéficiaient du RMI, RSA ou API, 56% d'allocations familiales.

Vingt-sept jeunes femmes mineures résidaient avec leur(s) enfant(s) dans ces centres.

CADA ET CPH, DES SITES EN SUREFFECTIFS DEDIES AUX ETRANGERS

Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) assurent l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur dossier par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou par la Cour nationale du droit d'asile. Environ 90% des CADA ont renseigné l'enquête.

Les Centres provisoires d'hébergement (CPH) accueillent les personnes ayant obtenu le statut de réfugiés mais qui sont particulièrement vulnérables, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les 2 CPH de la région ont répondu à l'enquête ES.

Les 18 CADA de la région sont, comme les CHRS, de taille très variable en PACA (de 20 à 226 places), et disposaient fin 2008 de 1364 places permanentes. Contrairement à la quasi-totalité des autres établissements étudiés dans cette enquête, les CADA accueillent plus de personnes qu'ils n'ont de places permanentes : l'effectif déclaré en décembre 2008 atteignait 1383 personnes.

En 2004, on comptait dans notre région 16 CADA qui regroupaient 1132 places. Le nombre de places s'est donc accru de 20%, quand l'accroissement national était sur la période de 40%.

17% des ces places étaient regroupées sur le lieu même des centres, quand 83% consistaient en un hébergement diffus ou éclaté, chambres ou appartements étant mis à disposition, disséminés dans la ville. Deux de ces centres sont spécialisés, l'un dans l'accueil des moins de 25 ans, l'autre dans la prise en charge des personnes ayant des troubles psychiatriques.

Seuls 3 dossiers de DALO étaient déposés pour ces résidents.

Les 2 CPH régionaux rassemblent 56 places (16 et 40 places dans deux départements, Alpes maritimes et Bouches du Rhône), et 71 personnes y étaient accueillies en décembre 2008, dont plus de la moitié de mineurs.

En 2004, l'enquête ES dénombrait le même nombre de places¹⁶. Les capacités actuelles sont donc stables, quand la croissance observée à l'échelle nationale est de 9%¹⁷. Ce volume de places porte la moyenne régionale à 0.13 places pour mille, quand la moyenne nationale est de 0.24 places pour mille.

UN PUBLIC DE FAMILLES

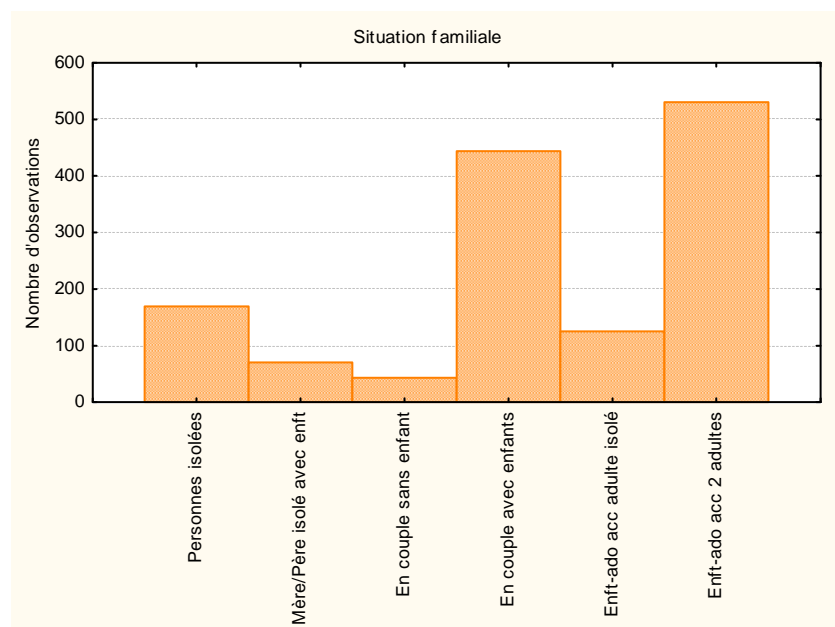
Les personnes accueillies en CADA sont dans la quasi-totalité en famille, accompagnées d'enfants (figure 19). Il semble que les familles soient prioritaires pour obtenir une place en CADA, quand les

¹⁶ S. Vanoveirmer, op.cit.

¹⁷ T. Mainaud, 2010, op.cit.

étrangers isolés semblent se tourner vers l'accueil généraliste¹⁸. Les places en CADA permettraient en effet, au niveau national, l'accueil de 30% des demandeurs d'asile dont la demande est en cours de traitement. Alors que la moyenne d'âge dans les établissements du champ de l'enquête se situe autour de 29 ans, celle des CADA est plus proche de 25 ans.

Figure 19: situation familiale des personnes en CADA



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

Si 72% des résidents sont demandeurs d'asile, on y rencontre aussi quelques personnes déboutées du droit d'asile ainsi que 18% de personnes ayant obtenu le statut de réfugié. Quasiment toutes bénéficient de la CMU ou de l'AME.

On connaît peu leur hébergement antérieur; on sait cependant qu'au moins 33% d'entre eux arrivent d'un autre hébergement social. L'essentiel de l'hébergement en CADA est diffus, en appartement le plus souvent.

12% des adultes en CADA ont des qualifications de cadres, professions intermédiaires, artisans ou chef d'entreprise. Ayant un accès législativement restreint au marché de l'emploi, la quasi-totalité des usagers des CADA n'ont pas de revenu du travail. Ils sont cependant plus de 30% à percevoir une allocation (l'ATA ne peut être versée aux résidents en CADA¹⁹).

¹⁸ Le Monde du 3 décembre 2010, page 8.

¹⁹ In Service.public.fr : « Le versement de l'Ata est interrompu dans les cas suivants : l'autorisation provisoire de séjour n'est pas reconduite, le droit à la protection temporaire est interrompu, l'allocataire, soumis à l'obligation de recherche d'emploi, n'a pas présenté son nouveau titre de séjour à Pôle emploi en temps voulu, décès de l'allocataire, l'Ofpra a rendu une décision définitive de rejet de la demande d'asile, le demandeur d'asile s'est vu proposer un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), qu'il ait accepté ou non cette proposition ».



[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

Dans les CPH, la quasi-totalité des résidents sont en couple avec des enfants, qui représentent 60% des personnes accueillies. Six résidents ont la nationalité française, tous les autres étant étrangers issus d'un pays hors de l'Union Européenne.

Tous les résidents bénéficient de la CMUC.

Ils arrivent tous d'un autre centre du type CADA ou CPH localisés dans trois départements : Alpes maritimes, Bouches du Rhône, Vaucluse.

L'hébergement dans les CPH se fait exclusivement sous forme d'hébergement diffus, le plus fréquemment en appartement, avec une contrepartie financière.

LES 18-24 ANS, SOUVENT EN RUPTURE FAMILIALE

Tous établissements confondus, les 639 jeunes entre 18 et 24 ans présents le 15 décembre 2008 étaient, pour 55% d'entre eux, de jeunes hommes, les jeunes femmes représentant 45% des effectifs. 13% de ces jeunes accompagnaient leur famille dans leurs difficultés, quand les autres se sont présentés seuls (pour les deux-tiers) à l'entrée des centres d'hébergements sociaux.

Parmi les motifs d'admission, 20% de ces jeunes arrivent de la rue ou évitent d'y aboutir en entrant dans le centre. Si on compare ce chiffre avec celui concernant tous les adultes admis, ceux-ci sont 19% donc quasiment le même taux. 17% proviennent d'une autre structure d'hébergement (15% chez les adultes).

15% sont arrivés suite à une rupture familiale, alors que ce chiffre est bien moindre (8%) chez les adultes. 4% arrivent suite à des violences conjugales : on enregistre le même chiffre pour les adultes.

45% de ces jeunes sont étrangers, essentiellement issus d'un pays hors de l'Union Européenne : 20% sont demandeurs d'asile et 9% ont déjà le statut de réfugié.

38% des jeunes n'ont jamais travaillé, quand la même proportion rassemble des personnes qualifiées comme ouvriers et employés. 11% sont salariés en CDI ou CDD, et 13% en stage de formation. Un jeune sur cinq est chômeur, et 14% sont dans l'impossibilité médicale ou administrative de travailler. 7% sont encore scolarisés. En conséquence, seuls 26% ont des revenus du travail, et 11% touchent le RMI, RSA ou API.

Dans quelle catégorie d'établissement résident ces jeunes adultes ?

413 de ces jeunes sont accueillis en **CHRS**, et seulement une trentaine accompagnent leurs parents. La proportion de jeunes sortants de la rue est particulièrement élevée dans les CHRS : 26%, soit un peu plus d'une centaine de jeunes. Le même pourcentage arrive d'une autre institution. Les ruptures familiales concernent 20% des arrivants en CHRS.

74% de ces jeunes sont français, et la quasi-totalité bénéficie d'une couverture maladie. 16% travaillent en CDI ou CDD, 17% sont en stage de formation et presque un tiers est au chômage. 36% ont un revenu du travail ou de stage, 9% une allocation de type RMI, RSA ou API. On rencontre des proportions assez semblables chez les jeunes femmes.

Dans les **CADA**, on compte 157 jeunes de 18 à 24 ans, à proportion égale homme-femme. Un peu moins de 30% de ces jeunes accompagnent leurs parents dans cette immigration, quand le solde poursuit une démarche active de migration. Tous ont fait une demande d'asile, 15% ont déjà obtenu le statut de réfugié, et 8% ont vu leur demande déboutée. La moitié de ces jeunes n'a jamais travaillé, et 16% sont encore scolarisés. 21% touchent une allocation, quand la majorité est sans ressource.

On compte vingt huit jeunes femmes de 18 à 24 ans dans les **centres mère-enfant**. Toutes sont parent isolé, arrivées suite à une rupture familiale ou à des violences conjugales principalement. Les deux tiers sont françaises et la totalité est couverte par une Assurance maladie. La moitié d'entre elles était hébergée gratuitement avant d'arriver dans le centre, et aucune ne vivait dans la rue. 83% de ces jeunes femmes n'avaient jamais travaillé, et 11% avaient une qualification d'employée. Au moment de l'enquête, 11% étaient sous contrat salarié, et 22% en stage de formation. Et 60% étaient inactives. Si un petit quart de ces femmes touchaient un salaire, 89% bénéficiaient du RMI, RSA mais surtout probablement de l'API, ainsi que pour 78% d'allocations familiales.

On ne compte que trois jeunes entre 18 et 24 ans en **maisons-relais**.

Dans les **autres centres d'accueil**, on rencontre une trentaine de jeunes de 18 à 24 ans, presque tous de sexe masculin, et tous isolés, sans famille ni enfant. Leur situation est particulièrement critique : 23 sont là pour éviter la rue, 5 autres entrent suite à une rupture familiale. Les deux tiers sont français. Un tiers n'a jamais travaillé, et 17% ont une qualification d'employé. L'essentiel suit des activités d'insertion, et un quart bénéficie d'un revenu du travail ou de stage. Aucun ne perçoit le RMI, RSA ou API ni aucune autre allocation.

Chez les 18-24 ans, la moitié des destinations de sortie sont inconnues²⁰. Pour la part renseignée, on constate que ces jeunes adultes sont plus souvent que l'ensemble des résidents (tous âges, tous établissements) hébergés gratuitement à leur sortie. L'accès à un logement en location ne concerne que 19% d'entre eux, mais 24% de tous les adultes.

Tableau 9 : destination des sortants de 18 à 24 ans au départ de l'établissement, en effectif

Destination des 18-24 ans sortants - effectif	CHRS	CPH	CADA	Tous établissements
propriétaire ou accédant	1	0	0	1
locataire HLM	82	0	9	99
locataire non HLM	60	3	10	81
locataire conv ALT	27	4	2	35
logé gratuitement, hébergé	126	0	3	151
établissement social d'urgence	13	0	0	16
autre hébergement social	85	0	9	103
établissement médical	8	0	0	8
foyer ou résidence sociale	15	0	0	15
prison	4	0	0	4
hébrgt. de fortune, mobile- sans abri	14	0	0	14
autre	40	0	0	41
inconnue	476	0	38	557
Total	951	7	70	1145

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

²⁰ Sont comptés ici les sortants de toute l'année 2008.

LES DEMANDEURS D'ASILE, REFUGIES STATUTAIRES ET DEBOUTES

On compte dans les établissements enquêtés par ES 1612 personnes demandeuses d'asile, réfugiées statutaires ou encore déboutées du droit d'asile, réparties comme suit (tableau 10) :

Tableau 10 : demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés dans tous établissements

Catégorie	Effectif	%age
Demandeurs d'asile	1053	65,3
Déboutés	130	8,1
Réfugiés statutaires	429	26,6
Total	1612	100

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse 2012

La majorité des 1612 individus repérés sont des demandeurs d'asile (à 65%), viennent ensuite les réfugiés statutaires (27%). Les déboutés sont les moins nombreux (8%). Il faut cependant se rappeler qu'un individu n'a pas intérêt à se déclarer débouté une fois sorti du CADA : il risque en effet l'expulsion hors du territoire national. Ainsi, les déboutés sont certainement très difficiles à repérer : on peut imaginer une sous déclaration de ce groupe quand il n'est pas hébergé en CADA.

Dans quels types d'établissements trouve-t-on les étrangers ayant déposé une demande d'asile (tableau 11) ?

Tableau 11 : répartition selon l'établissement (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés)

	CHRS	CADA	CPH	Acc. MèreEnfant	Autres centres	Total ligne
Demandeurs d'asile	45	994	0	0	14	1 053
Déboutés	3	127	0	0	0	130
Réfugiés statutaires	107	253	65	4	0	429
Total	155	1 374	65	4	14	1 612

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse 2012

Pour ceux dont la demande est en cours, les demandeurs d'asile, la quasi-totalité d'entre eux sont dans les CADA, prévus à cet effet. Seuls 45 des 1053 demandeurs sont hébergés en CHRS.

Le nombre de places étant limité en CPH, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié sont moins souvent en CPH (65), et plus souvent en CADA (253) et en CHRS (107). Les déboutés ne sont repérés quasiment qu'en CADA, pour les raisons évoquées plus haut.

On compte autant de personnes de sexe féminin que masculin.

Ces étrangers sont une population jeune (tableau 12). Quatre personnes sur 10 ont moins de 18 ans, et 45% ont entre 18 et 44 ans. Seulement 12% ont plus de 44 ans.

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

Tableau 12 : tranches d'âges tous établissements (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés)

Tranche d'âge	Effectif	%age
Moins de 18 ans	685	42,5
18 à 24 ans	195	12,1
25 à 34 ans	291	18,0
35 à 44 ans	249	15,4
45 à 59 ans	168	10,4
60 ans et plus	24	1,5
Total	1612	100,0

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse 2012

On compte seulement 15% de personnes résidant sans leur famille dans les établissements de l'enquête (la proportion atteint 38% en CHRS). Un tiers des hébergés sont en couple (tableau 13), et moins de 6% sont parent isolé. Ainsi, les enfants accompagnant leur(s) parent(s) représentent 46% des étrangers demandeurs d'asile, réfugiés ou déboutés. La quasi-totalité des personnes bénéficient d'une couverture maladie.

Tableau 13 : situation familiale des demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés

	Effectif	%age
Personnes isolées	243	15,1
Mère/Père isolé avec enft	90	5,6
En couple sans enfant	46	2,9
En couple avec enfants	489	30,3
Enft-ado acc adulte isolé	155	9,6
Enft-ado acc 2 adultes	590	36,6
Total	1 612	100,0

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse 2012

Si 2 personnes sur 10 sont hébergées dans le centre d'accueil, les autres sont accueillis dans des appartements ou maisons dédiées, hors du foyer d'accueil. Pour 80% des personnes, aucune contrepartie financière n'est perçue.

Pour plus de la moitié des adultes, la qualification professionnelle est inconnue. Parmi les qualifications renseignées, les artisans, commerçants ou chef d'entreprise représentent 5% des effectifs d'adultes, les cadres sont 4%, les employés et ouvriers 20%. 8% des adultes ont une activité professionnelle, d'insertion ou sont en formation, quand 46% sont dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler. 10% sont chômeurs, et 32% inactifs. Neuf adultes sur dix ne disposent d'aucun revenu du travail, et seuls 14% bénéficient du RMI, RSA ou API. Quatre adultes sur 10 n'ont

aucune autre ressource, et 27% des adultes bénéficient d'une AAH ou d'une rente accident du travail, quand seulement 4,5% touchent une allocation chômage ou l'ATA.

EN SORTIR

Cette partie décrit les résidents ayant quitté définitivement les établissements au cours de l'année 2008, non compris les sortants accueillis sur les places d'urgence.

DES SEJOURS MOYENS DE HUIT MOIS ET DEMI, VARIABLES SELON LA CATEGORIE D'ETABLISSEMENT, L'AGE ET LE SEXE

5 194 résidents ont quitté un établissement pour personnes en difficulté sociale au cours de l'année 2008. En moyenne, leur séjour aura duré huit mois et demi, bien que la moitié des séjours n'ait pas excédé 5 mois. Cependant, cette durée moyenne cache de gros écarts entre les différents types d'établissement.

Les CADA affichent les durées de séjours les plus longues, de 22 mois en moyenne, ce qui correspond approximativement au temps d'examen des demandes d'asile par l'administration, de 19 mois en 2010 par exemple²¹.

Les séjours en Maisons Relais/pensions de famille ont une durée moyenne de 15 mois. Cette durée est susceptible de s'accroître ces prochaines années, car ces pensions sont de création récente, ce qui influe évidemment sur la durée de séjour.

Dans les CHRS, les résidents sont restés en moyenne, en 2008, 7 mois. Cependant, la moitié de ces séjours dure moins de 4 mois.

Enfin, dans les centres mère-enfant, les familles s'installent en moyenne pour huit mois, mais la moitié des séjours n'excède pas 6 mois.

Si l'on examine les durées de séjours en fonction du sexe, les femmes restent en moyenne hébergées pendant 10 mois (médiane 6) quand les hommes 8 mois (médiane 4). On trouve cependant les séjours les plus longs chez les hommes.

Les 18-24 ans ont des temps de séjour moins élevés que la moyenne, avec 5 mois et demi, mais la moitié des séjours n'excède pas 2 mois. Là encore, les jeunes femmes (moins nombreuses que leurs homologues masculins) ont des séjours plus longs que les hommes.

Les sortants ont sensiblement les mêmes âges que la moyenne des résidents de 2008.

UN TIERS DES SORTANTS ACCEDENT A LA LOCATION

28% des destinations de sortie (adultes et enfants confondus) restent inconnues du personnel des établissements (18% si l'on considère uniquement le public adultes). Cette part de perdus de vue est plus importante dans les CADA et les centres d'accueil mère-enfant (37%). On imagine aisément

²¹ Le Monde du 3 décembre 2010, page 8.

[LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTE SOCIALE EN PACA]

que les déboutés du droit d'asile ne renseignent pas leur destination à la sortie. Il est plus difficile de comprendre le taux de perdus de vue chez les mères de famille des centres maternels.

Parmi les sortants, presque 1600 accèdent à la location (tableau 14- chiffre hors ALT), ce qui représente quasiment un tiers des sorties d'établissement (38% pour les résidents en maison relais). Ce taux d'accès à une location (qu'elle soit réalisée dans le parc public ou privé) est bien plus élevé si l'on ne considère que les adultes avec enfants. On compte dans ce sous-groupe des familles 48% d'accédants à la location.

Tableau 14 : destination des résidents à leur sortie d'établissement, en effectif et pourcentage total

	Acc. Mère Enfant	CHRS (hors pl. urgence)	Autres centres	Pension de famille	CPH	CADA	Total par ligne	%
propriétaire ou accédant	0	5	0	0	0	0	5	0,1%
locataire HLM	28	759	8	4	22	89	911	18%
locataire non HLM	22	538	3	25	9	80	676	13%
locataire conv ALT	2	91	0	0	14	18	125	2%
logé gratuitement, hébergé	32	466	26	2	0	16	543	10%
établissement social d'urgence	0	67	8	0	0	14	88	2%
autre hébergement social	22	437	118	12	0	116	704	14%
établissement médical	2	133	3	8	0	0	146	3%
établissement personnes âgées	0	19	0	0	0	0	19	0,4%
foyer ou résidence sociale	0	84	0	0	0	4	88	2%
prison	0	39	0	0	0	0	39	0,7%
héberg. de fortune, mobile ou sans abri	0	90	16	9	0	2	117	2%
autre	52	184	18	0	0	28	281	5%
inconnue	94	890	218	12	1	218	1432	28%
décès	0	11	6	5	0	0	21	0,4%
Total par colonne	253	3812	422	76	46	585	5194	100%

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAL PACA & Corse

En dehors de la location, un sortant sur dix est hébergé gratuitement chez un proche. 16% repartent vers un autre centre. Malheureusement, 2% vont vers un hébergement de fortune ou dans la rue (ce chiffre est bien supérieur pour les seuls résidents des maisons relais : 12%).

Aucun des 21 décès décomptés ne concerne une femme.

Parmi les 3812 sortants des CHRS de l'année 2008, 20% ont pu obtenir une HLM, et un peu plus de 16% une location hors de ce parc.

Tableau 15 : principales destination des sortants de CHRS en 2008

	locataire HLM	locataire non HLM	locataire conv ALT	logé gratuitement, hébergé	hébergmt. Social	Établ. médical	prison	héberg. de fortune, mobile ou	Destination inconnue	décès	Total départmt
Alpes Hte Provence-effectif	12	29	0	15	17	4	1	0	1	0	86
% 04	14,1%	34,2%	0%	17,2%	0,2%	4,7%	1,6%	0%	1,6%	0%	
Hautes Alpes-eff	61	0	0	4	4	3	0	0	16	0	88
% 05	69,2%	0%	0%	4,6%	0,04%	3,1%	0%	0%	18,5%	0%	
Alpes Maritimes-effectif	163	70	4	57	51	12	1	14	13	1	398
% 06	40,9%	17,5%	0,9%	14,4%	0,1%	3,0%	0,3%	3,7%	3,4%	0,3%	
Bouches Rhône-eff	455	295	46	261	414	84	27	11	749	5	2492
% 13	18,2%	11,8%	1,9%	10,5%	0,2%	3,4%	1,1%	0,4%	30,1%	0,2%	
Var-effectif	42	111	39	99	71	18	5	9	76	4	500
% 83	8,4%	22,1%	7,8%	19,7%	0,1%	3,5%	1,1%	1,9%	15,2%	0,8%	
Vaucluse-eff	27	33	1	31	47	13	4	55	33	0	248
% 84	10,9%	13,4%	0,5%	12,4%	0,2%	5,3%	1,6%	22,2%	13,4%	0%	
Région - effectif	759	538	91	466	606	133	39	90	890	11	3812
%age régional	19,9%	14,1%	2,4%	12,2%	0,2%	3,5%	1,0%	2,3%	23,3%	0,3%	

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

En termes de répartition départementale (tableau 16), on note que 41% des sortants dans les Alpes Maritimes se dirigent vers une HLM, ainsi que 69% des sortants des Hautes Alpes (sur un effectif moindre de 61 personnes), quand la moyenne régionale est de 20%. La DRJSCS souligne que ces chiffres élevés d'entrée en HLM ne correspondent pas à ce qui a été observé dans la synthèse régionale des PDAHI. Autre particularité notable : le Vaucluse rassemble 55 des sortants qui retournent dans la rue à leur sortie du CHRS, sur les 90 comptabilisés en région.

DES SORTANTS AUSSI DEMUNIS QUE LES RESIDENTS

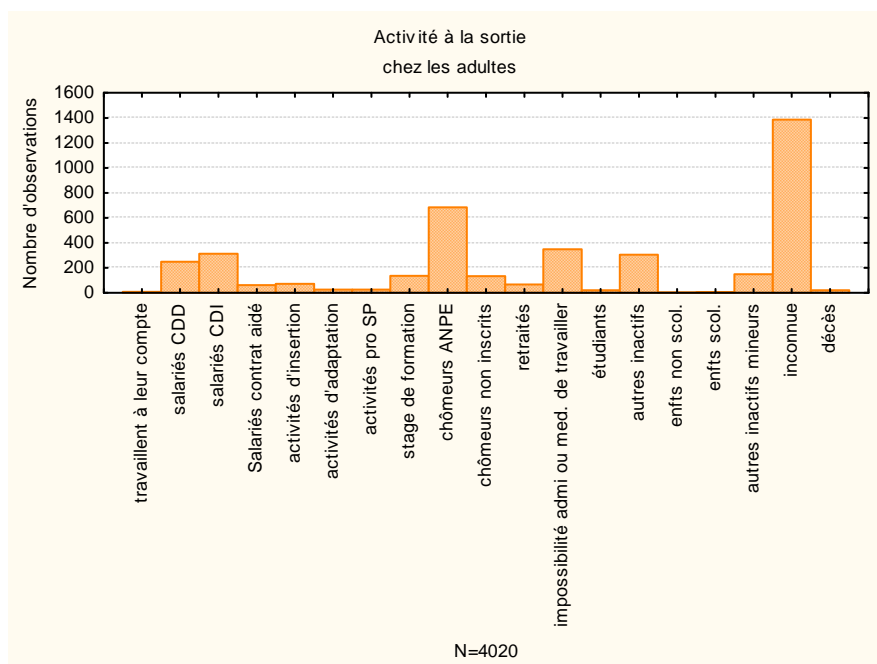
On compte parmi les sortants 14% de personnes en CDD ou CDI (figure 20), pourcentage légèrement supérieur à que celui observé parmi les résidents au 15 décembre.

Les activités d'insertion sont moins fréquentes chez ces adultes, et 20% touchent un revenu du travail ou d'un stage, ce qui correspond à un pourcentage semblable déjà observé chez les résidents au 15-12.

La situation des sortants est quasiment aussi précaire et démunie que celle observée chez les résidents précédemment : seulement 5% bénéficient d'allocation chômage et 32% du RMI, RSA ou API.

Ainsi, la sortie d'établissement ne semble pas conditionnée par sortie de la précarité professionnelle ou financière, à partir des éléments dont nous disposons dans cette enquête.

Figure 20 : Activité des adultes sortis des établissements en 2008



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

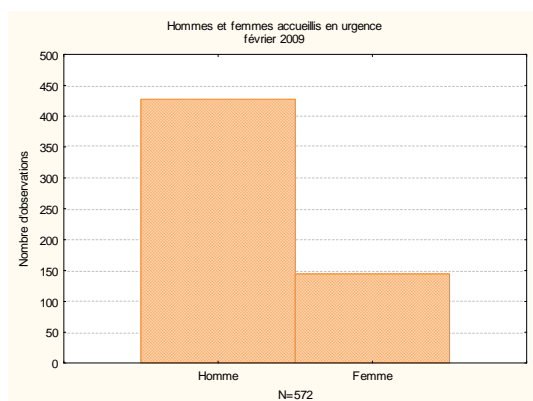
HEBERGEMENT D'URGENCE EN CHRS : L'ABOUTISSEMENT D'UNE VIE LONGTEMPS PRECAIRE ?

Les résultats qui suivent sont issus du questionnaire adressé aux seuls CHRS disposant d'une section réservée à l'urgence. Mais ni l'hébergement « en urgence » pratiqué dans les CHRS sans section dédiée, ni l'hébergement d'urgence dans les structures non CHRS ne sont comptabilisés ici. Au niveau national, ce champ restreint ne représente que le quart des places d'urgence, les autres places d'urgence étant implantées dans les centres non conventionnés à l'aide sociale (un quart des places) ou au moyen de nuits d'hôtel (la moitié des places). Dans cette partie de l'enquête ES 2008, il est demandé aux CHRS concernés de décrire les personnes hébergées sur les places d'urgence dans la nuit du 3 au 4 février 2009.

572 personnes ont été accueillies en urgence dans la nuit de 3 au 4 février 2009, dans les CHRS de la région PACA.

Les femmes ne représentent que 25% de la clientèle, alors qu'elles en représentaient 41% en CHRS (figure 21) sur les places non dédiées à l'urgence. La très grande précarité semble donc concerner plutôt les hommes que les femmes.

Figure 21: effectif par sexe dans les centres d'urgence, février 2009



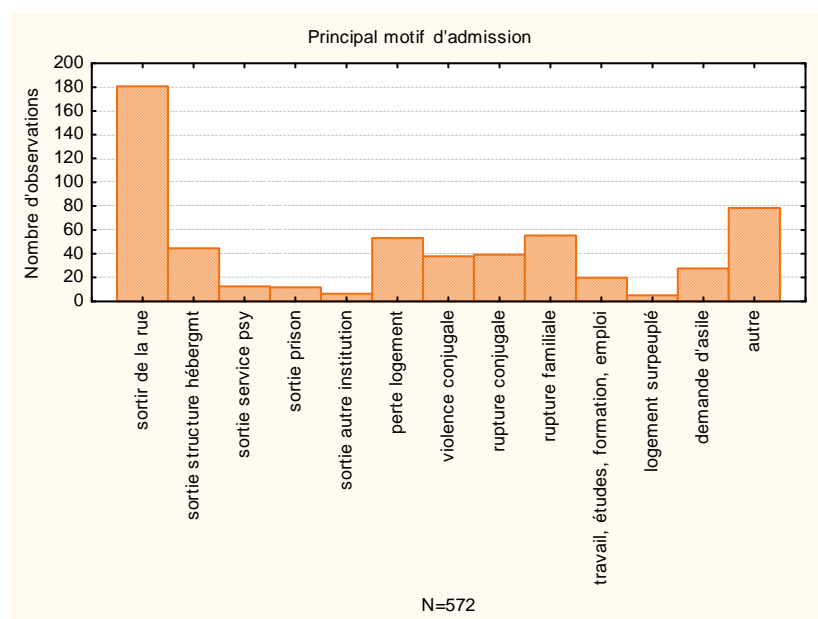
Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAL PACA & Corse

UNE MAJORITE SANS LOGEMENT DEPUIS PLUS DE SIX MOIS

32% des personnes accueillies en urgence arrivent pour éviter de dormir dans la rue ce soir là (figure 22). 9% sont arrivés suite à la perte de leur logement, et 17% suite à une rupture conjugale ou familiale. Les violences conjugales ont privé de logement 7% des présents dans la nuit du 3 au 4 février 2009 (19% chez les seules femmes). 9% des présents vivaient déjà en structure d'hébergement avant d'arriver en urgence au CHRS.

Seulement 5% sont des demandeurs d'asile.

Figure 22: motif d'admission en urgence, Nuit de février 2009



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

Etrangers de l'Union Européenne en plus grande difficulté ?

Parmi les nationalités rencontrées, 61% sont des Français, 31,5% sont étrangers hors Union Européenne et 7,5% sont des étrangers de l'UE. Les étrangers issus d'un pays hors Union Européenne arrivent nettement moins souvent de la rue (ou d'un hébergement de fortune, squat, hôtel...) que les Français ou encore les étrangers de l'Union Européenne, dont plus de la moitié vient de la rue. Ces Européens étrangers semblent clairement dans une situation sociale plus difficile ou marginale que les autres, étrangers ou français.

41% sans logement depuis plus de six mois

En janvier 2009, les deux tiers des résidents étaient déjà dans cet accueil d'urgence, 9% arrivaient d'un lieu d'accueil collectif.

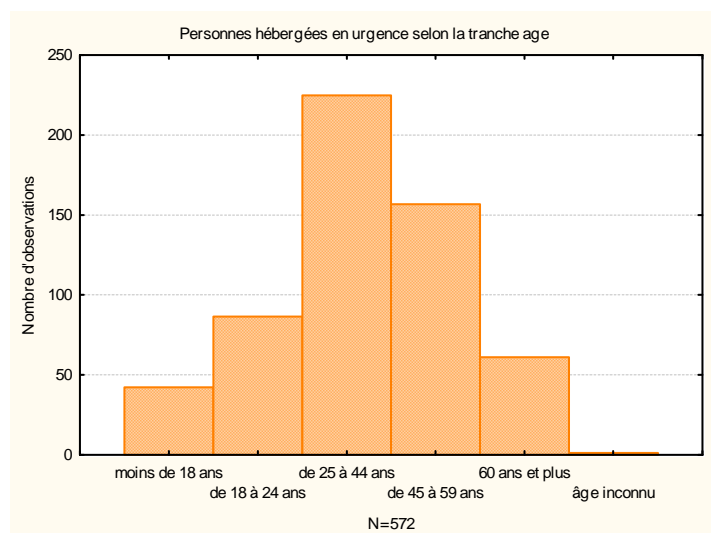
Seulement 11% des hébergés étaient dans un logement ordinaire un mois avant l'enquête (22% pour les femmes et 8% pour les hommes), et 9% dans la rue ou un hébergement de fortune.

En fait, 41% des personnes hébergées sont sans logement personnel depuis plus de six mois, et un quart n'a jamais eu de logement personnel (et plus de la moitié des 18-24 ans, ainsi que des 45-59 ans).

Les effectifs d'adultes accueillis en urgence sont plus jeunes que dans les places non dédiées des CHRS, et on compte beaucoup moins d'enfants que dans les autres structures d'hébergement étudiées précédemment (figure 23).

Comme dans les CHRS, les 18-24 ans forment 15% des effectifs (86 jeunes, dont 51 femmes et 35 hommes).

Figure 23: répartition par âge des personnes accueillies en urgence, fev. 2009.



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

91% des hommes et 68% des femmes se présentent seuls à l'entrée de l'hébergement d'urgence. 7% des résidents se sont présentés avec des enfants.

4 personnes sur 10 sont orientées vers un accueil d'urgence par le 115, soit à peine moins qu'au niveau national, où 5 personnes sur 10 arrivent par ce biais. 2 sur 10 sont aiguillées par un service social, et 2 autres personnes sur 10 viennent d'elles-mêmes.

Parmi les 18 ans et plus, 14% des individus ont un revenu du travail. Cette proportion est stable selon les âges et les sexes. Elle est nettement inférieure à ce qui s'observait par exemple dans les CHRS, où un tiers disposaient de revenu du travail ou de stage.

TABLE DES ILLUSTRATIONS (FIGURES ET TABLEAUX)

Figure 1 : Nombre de places permanentes selon la catégorie d'établissements en PACA.....	9
Figure 2 : répartition des effectifs masculin-féminin tous âges par catégorie d'établissement.....	12
Figure 3 : situation familiale selon le sexe, tous étés –hors urgence.....	13
Figure 4 : Age selon le sexe, en %.....	14
Figure 5 : nationalité des usagers, tous étés.....	16
Figure 6 : hébergement antérieur à l'établissement actuel	17
Figure 7 : Qualification ou dernière profession exercée.....	18
Figure 8 : répartition par sexe et département des résidents en CHRS	24
Figure 9 : part des moins de 18 ans par département	25
Figure 10 : situation familiale des entrants en CHRS selon le département.....	25
Figure 11 : motifs d'admission en CHRS selon le département en % source : DRJSCS ES 2008, expl. CREA	26
Figure 12 : Nationalité des résidents en CHRS, selon le département.....	27
Figure 13: hébergement antérieur à l'arrivée des personnes en CHRS	28
Figure 14 : hébergement antérieur à l'arrivée des personnes en CHRS par département (N=2633) ..	29
Figure 15 : organisation de l'hébergement.....	29
Figure 16 : revenu du travail des résidents en CHRS selon le département (adultes, N=1792)	30
Figure 17: hébergement avant l'arrivée en Maison Relais.....	32
Figure 18: hébergement des femmes adultes avant l'arrivée en centre mère-enfant par département	34
Figure 19: situation familiale des personnes en CADA.....	36
Figure 20 : Activité des adultes sortis des établissements en 2008.....	45
Figure 21: effectif par sexe dans les centres d'urgence, février 2009.....	46
Figure 22: motif d'admission en urgence, Nuit de février 2009.....	47
Figure 23: répartition par âge des personnes accueillies en urgence, fev. 2009.....	48
Tableau 1 : répartition des places permanentes par département et catégorie d'établissemt	10

Tableau 2 : Taux d'équipement départemental par catégories d'établissement.....	11
Tableau 3 : personnes hébergées selon la catégorie d'établissement	12
Tableau 4 : motif d'admission tous établissements, selon le sexe.....	15
Tableau 5 : répartition des places de CHRS par catégorie de place	21
Tableau 6 : taux d'occupation des CHRS selon la catégorie de place en %	22
Tableau 7 : nombre de CHRS selon trois publics prioritaires	23
Tableau 8 : principaux financements des places permanentes en CHRS.....	23
Tableau 9 : destination des sortants de 18 à 24 ans au départ de l'établissement, en effectif	39
Tableau 10 : demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés dans tous établissements.....	40
Tableau 11 : répartition selon l'établissement (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés)	40
Tableau 12 : tranches d'âges tous établissements (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés)	41
Tableau 13 : situation familiale des demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés.....	41
Tableau 14 : destination des résidents à leur sortie d'établissement, en effectif et pourcentage total	43
Tableau 15 : principales destination des sortants de CHRS en 2008.....	44

CREAI PACA et Corse

6 rue d'Arcole 13006 MARSEILLE

Tél 04 96 10 06 60 – Fax 04 96 10 06 69

contact@creai-pacacorse.com

www.creai-pacacorse.com